

# Une charte du paysage et de l'architecture pour le territoire

BRETAGNE<sup>®</sup>

TOUT  
commence  
en FINISTÈRE



CONTENU ET UTILISATION

<b>Avant-propos</b>	3
<b>Introduction</b>	5
<b>1- La construction de la charte du paysage et de l'architecture</b>	7
L'association des acteurs du territoire	8
Des partenaires européens	9
Le contenu de la charte du paysage et de l'architecture	11
<b>2- Le diagnostic de la charte du paysage et de l'architecture</b>	13
Les caractéristiques paysagères du Parc d'Armorique	16
Les paysages bâtis	18
Les paysages agricoles	20
Les paysages littoraux	23
Les paysages boisés	24
Les dynamiques des paysages du Parc d'Armorique	27
Les paysages agricoles	28
Les paysages bâtis	30
Les paysages littoraux	32
Les paysages boisés	33
<b>3- Le projet de la charte du paysage et de l'architecture</b>	35
<b>4- La mise en œuvre et le suivi</b>	41
Quand et comment utiliser la charte du paysage et de l'architecture ?	42
Mise en œuvre et animation de la charte du paysage et de l'architecture	42
<b>Glossaire</b>	44
<b>Annexes</b>	45

Directeur de la publication : Daniel Créoff

Directeur : Jean-Jacques Barreau

Rédaction : Lise Vauvert

Dessins, illustrations et photographies : Lise Vauvert (sauf mentions contraires)

Photographies aériennes et fonds de cartes : sources IGN

Conception graphique : Dynamo+

Impression : Cloître Imprimeurs



# Avant-propos

Le Parc naturel régional d'Armorique est reconnu pour la richesse et la diversité de ses paysages depuis les îles d'Iroise, la presqu'île de Crozon, les estuaires de la rade de Brest, la vallée de l'Aulne, en passant par le bassin de Châteaulin, les monts d'Arrée ou encore le Trégor Morlaisien.

Paysages emblématiques ou paysages du quotidien, ils sont le fruit de l'action humaine et de son interaction avec son milieu. Le paysage reflète ainsi le fonctionnement d'une société, son dynamisme économique et résulte d'une construction commune. Ses évolutions continues sont le résultat de choix délibérés.

Telle est l'ambition collective que se sont fixée le Parc et ses partenaires avec la charte 2009 - 2021 « Pour des paysages d'Armorique choisis ». C'est dans ce cadre que s'inscrit la charte du paysage et de l'architecture qui traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement urbanisme, environnementale, culturelle...) et à différentes échelles du territoire.

Anavezet eo Park naturel rannvro Arvorig evit pinvidigezh ha liesseurted e zremmvroioù a zo enno inizi an Hirwazh, gourenez Graozon, aberioù morlenn Vrest, traonienn an Aon pe c'hoazh diaz Kastellin, ar Menezioù Are betek Bro Dreger tro-dro da Vontroulez.

Dremmvroioù brudet pe bemdeziek, disoc'hoù labour ha darempredoù an dud gant o endro bevañ int forzh penaos.

Diskeud ar gevredigezh eo an dremmvro, reiñ a ra deomp da gompren mont-en-dro ar gevredigezh ha lusk an ekonomiezh. Savet 'vez en un doare boutin hag ar c'hemoù a deu deus dibaboù graet gant an dud.

Set 'aze ar palioù boutin lakaet gant ar park hag e gevelerien 'barzh e garta 2009-2021 «Evit dremmvroioù dibabet en Arvorig».

Karta an dremmvroioù hag an tisavouriezh a zo bet savet evit diskouez ez eus ur youl bolitikel evit ma vefe an dremmvroioù un danvez treuz a c'heller prederiañ diwar e benn en holl bolitikerezhioù diwar-benn an terkañ, ar c'hêraozañ, an endro, ar sevenadur hag all... Bez e c'heller labourat diwar-benn an dremmvroioù war diriadoù bras pe vihan er vro.

Daniel Créoff et Roger Mellouët









# Introduction

*Pour des paysages d'Armorique choisis...*

« Le paysage, bien collectif, enjeu d'une culture commune »

*Charte 2009 - 2021 du Parc*

Le paysage se définit comme étant « une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » *Convention européenne du paysage - 2000*. La charte du paysage et de l'architecture traite donc de l'ensemble des paysages du Parc que ce soit les paysages emblématiques bien connus du territoire - tels que le mont Saint Michel de Brasparts, la pointe des Espagnols ou encore la vallée de l'Aulne - ou les paysages dits « du quotidien » peut être moins connus qui constituent le cadre de vie des habitants du Parc. Paysages de bocage, paysages bâtis de centre bourg, zones d'activité, paysages boisés, témoignent de l'histoire du territoire et de l'évolution des modes de vie. Ils sont, aujourd'hui encore, en cours d'évolution. Chacun agit en effet, à son échelle, sur les paysages (choix d'une culture, implantation d'un bâtiment, choix d'une clôture, définition d'une zone constructible, projet d'aménagement, visite d'un site...) participant ainsi à leur construction et leur évolution.

Une partie de territoire « telle que perçue par les populations », chacun (élus, techniciens, agriculteurs, commerçants, habitants, touristes...) peut parler de paysage, les décrire, imaginer leur devenir, raconter leurs évolutions. Travailler sur les paysages permet donc de mobiliser un grand nombre d'acteurs et de faire dialoguer les personnes autour de cette thématique transversale.

## **Paysage et législation - Quelques références :**

> Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages (Art.2)

« *Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation au public. Ils constituent le cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel* »

> La convention européenne du paysage, premier traité international dédié au paysage signé à Florence en 2000 et entré en vigueur en France en 2006.









Charte du paysage et de l'architecture

# La construction

Échanges sur le terrain, à Telgruc sur Mer (juin 2012).  
Katell Guillou - PNRA





Atelier « Qualité architecturale et PLU » à Hanvec (sept. 2013)



La charte du paysage et de l'architecture a été élaborée entre 2011 et 2014. Elle couvre l'ensemble du territoire du PNR d'Armorique. Engagement pris par le Parc dans l'orientation opérationnelle 1-4 de sa charte - « Construire et diffuser une culture commune du paysage » - la charte du paysage et de l'architecture a pour objectifs de :

- > Créer un outil permettant de comprendre les paysages du Parc, leurs caractéristiques et leurs dynamiques en travaillant à la fois sur les paysages emblématiques du Parc et les paysages du quotidien

- > Créer un support de projet de paysage et un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire (fiches actions)
- > Créer un support de communication et d'échange.

## L'association des acteurs du territoire

Cette charte du paysage et de l'architecture est le fruit d'un travail de concertation avec les acteurs du territoire, par le biais de différents outils et différentes instances.

> **Un comité de pilotage** présidé par M. Mellouët, vice-président du Parc, et réunissant : le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Finistère, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, le Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Finistère, la Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère, la Chambre d'agriculture du Finistère, les élus de la commission urbanisme, paysage, culture et langue bretonne du PNRA, l'Agence d'urbanisme du pays de Brest et le président de la commission agriculture du PNRA. Le comité de pilotage a donné son avis et validé les différentes étapes de réalisation de la charte du paysage et de l'architecture.

> **La commission urbanisme, paysage, culture et langue bretonne**, réunissant des élus du Parc, a suivi de manière rapprochée l'élaboration de ce document. Instance de réflexion suivant plus globalement les actions du Parc en matière de paysage, les élus ont pu participer aux différents échanges organisés avec les partenaires.

> **Des réunions de secteurs** ont été organisées en septembre 2011 afin de présenter le projet aux élus des communes du territoire et de mieux cerner leurs attentes.

> **Des entretiens** ont été menés auprès des élus des communes du Parc pour évoquer les caractéristiques paysagères et problématiques propres à chaque commune.

> **Une étude** a été confiée de septembre 2011 à mars 2012 à un groupe de 10 étudiants de l'**Agro-campus Ouest d'Angers**. Ces étudiants en paysage ont réalisé une étude préalable à l'élaboration de la charte du paysage et de l'architecture sur la partie Est du territoire du Parc. Ce travail a fait l'objet d'une présentation au Comité syndical d'avril 2012.

> **4 Ateliers paysage** ont eu lieu entre 2012 et 2013. Organisés autour d'une problématique précise, ces ateliers ont permis à des techniciens, élus, acteurs économiques ou encore membres d'association ou experts, d'échanger autour d'un exemple précis. Mêlant terrain et travail sous forme d'ateliers, les propositions d'actions faites lors de ces ateliers ont pu être intégrées dans la charte du paysage et de l'architecture.

**Atelier 1 :** Itinéraires de découverte des paysages et valorisation - Plougonven - 11/01/12.

**Atelier 2 :** Définition de secteurs à urbaniser et orientations d'aménagements - Telgruc sur mer - 14/06/12.

**Atelier 3** (organisé dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière territoriale) : Forêt de production et paysage - Saint Rivoal - 11/07/12.

**Atelier 4 :** Qualité architecturale et PLU - Hanvec - 18/09/13.



**Quelques chiffres :**

3 comités de pilotage (environ 20 participants par réunion)  
 3 réunions de secteurs ( 37 participants - 26 communes représentées)  
 Entretiens : 39 communes rencontrées  
 4 ateliers paysages : 96 participants au total (entre 20 et 30 participants par atelier).

**Des partenaires européens**

La réalisation de la charte du paysage et de l'architecture s'inscrit dans le cadre d'un programme INTERREG IV A cofinancé par le FEDER et baptisé CORDIALE. Ce projet d'une durée de 3 ans (2010-2013) a rassemblé neuf partenaires français et anglais. Son objectif était de développer des outils pour gérer de façon durable les évolutions des paysages protégés.



Les partenaires du programme CORDIALE

**Les paysages transfrontaliers :** des caractéristiques communes.

**Les quatre objectifs principaux du programme :**

- comprendre les caractères distinctifs des paysages de la région transfrontalière
- mobiliser les acteurs à s'engager dans la préservation de ces paysages
- promouvoir les multiples avantages d'une gestion adaptée et durable des paysages de cette région
- appuyer les processus de décisions concertées

**Les trois volets d'action du programme :**

Cartographie - Agriculture durable - Bâti traditionnel



**Quelques exemples d'actions du Parc :**

élaboration de la charte du paysage et de l'architecture - mise en valeur de l'observatoire photographique du paysage - marque agneau du Parc - élaboration d'une charte forestière territoriale - circuit court - bois énergie...

Ce programme a permis la réalisation de nombreux **échanges et formations** à destination de la fois des techniciens mais également des acteurs locaux aussi bien élus, partenaires techniques, qu'acteurs économiques. Grâce aux formations, les techniciens de différentes structures partenaires ont pu travailler sur des questions de caractérisation des paysages, de suivi de leurs dynamiques ou encore de participation locale.



Paysage de vallée de l'AONB du sud Devon (juin 2011)



Vallée de l'Aulne (UP5-nov. 2011)



Paysage de vallée de l'AONB de la Tamar Valley (Calstock - juin 2012)



Viaduc de Port Launay (mars 2012)



Paysage de l'Hartland dans l'AONB du Nord Devon (nov. 2011)



Paysage boisé sur la commune de Hanvec



Paysage de bocage de l'AONB de la Tamar Valley (Gunnislake - juin 2012)





Des paysages similaires : Croyde dans l'AONB du nord Devon et Telgruc sur Mer.

Échange CORDIALE et atelier sur le terrain à Telgruc sur Mer (juin 2012).  
Katell Guillou - PNRA

Un échange a eu lieu les 13 et 14 juin 2012 à la maison du Parc au Faou sur la thématique suivante : « Comment impliquer les acteurs locaux dans les questions de paysage ? » et a réuni entre 30 et 40 participants par jour. À cette occasion, un atelier organisé sur la commune de Telgruc-sur-Mer a permis d'évoquer des questions d'urbanisme en lien avec les réflexions menées par la commune dans le cadre de la révision de son document de planification. L'atelier a permis d'apporter des éléments sur la pertinence ou non d'urbaniser un secteur donné, d'évaluer les

potentialités d'un site et d'évoquer les objectifs des orientations d'aménagements et de programmation sur ces secteurs.

Les élus de la commission urbanisme paysage culture et langue bretonne du Parc ont ensuite été invités à participer à un échange dans l'AONB du nord Devon en mai 2013. Cet échange a permis d'évoquer avec les partenaires du programme, les expériences autour de l'étude des paysages bâtis, de l'implication des scolaires et des habitants ou encore de l'utilisation de la photographie pour suivre l'évolution des paysages.

Les paysages de l'AONB du nord Devon (nov. 2011 et mai 2013).



#### Extraits des carnets de voyage des élus :

« un maillage harmonieux qui structure l'espace », « surtout des pâtures », « des parcelles assez larges séparées par des talus bien taillés », « peu de bâtiments agricoles visibles », « boisements essentiellement de feuillus », « peu de massifs forestiers », « falaises semblables à celle de la presqu'île de Crozon », « les nouvelles constructions essaient de reprendre le style du pays », « en ville, alignement de maisons identiques », « zones d'activités trop éclairées la nuit », « petits hameaux rassemblés autour d'une église »

#### Les livrables du projet

Sur le site internet [www.cordialeproject.eu](http://www.cordialeproject.eu), vous pourrez visualiser l'ensemble des travaux réalisés par les partenaires et rassemblés dans la boîte à outils CORDIALE. À travers les différentes fiches vous trouverez des informations précises sur chacune de ces actions et leur mise en œuvre. La carte des paysages vous permettra de découvrir ces paysages transfrontaliers et leurs caractéristiques communes.



La boîte à outils CORDIALE.



### Le séminaire de clôture

Le séminaire de clôture du programme a eu lieu à Moulin Mer sur la commune de Logonna Daoulas les 26 et 27 juin 2013. Environ 120 participants ont pu découvrir les réalisations des différents partenaires à travers trois salles d'exposition. Lors de tables rondes, ils ont également pu échanger sur des problématiques telles que : Quel type d'économie rurale pour les espaces protégés et comment la soutenir ? Comment construire une compréhension partagée du territoire pour soutenir la gestion des paysages culturels ? Comment démocratiser le paysage ?

La deuxième journée, consacrée à une sortie terrain, a été l'occasion pour les participants de découvrir les paysages du Parc et de rencontrer des acteurs du territoire ayant participé au projet.

### Et le volet architecture de la charte ?

Le Parc a travaillé sur ce volet avec deux bureaux d'étude : Architecture & Patrimoine et TRIAD Paysage et Architecture. Une étude technique présentant les grands types de bâtis présents sur le territoire ainsi qu'un guide à destination des porteurs de projets ont été réalisés. Les prestataires ont également animé l'atelier « Qualité architecturale et PLU » sur la commune de Hanvec.



### Le contenu de la charte du paysage et de l'architecture

La charte du paysage et de l'architecture du PNRA se décompose en trois parties :

- 1- Le diagnostic :** outil de connaissance des caractéristiques et dynamiques paysagères de chacune des sous unités.
- 2- Le projet :** Définition d'orientations et d'actions pour maîtriser l'évolution des paysages.
- 3- La mise en œuvre :** conseils, outils d'aide à la décision, sensibilisation...



Séminaire de clôture du programme CORDIALE à Logonna-Daoulas (juin 2013).









Charte du paysage et de l'architecture

# Le diagnostic



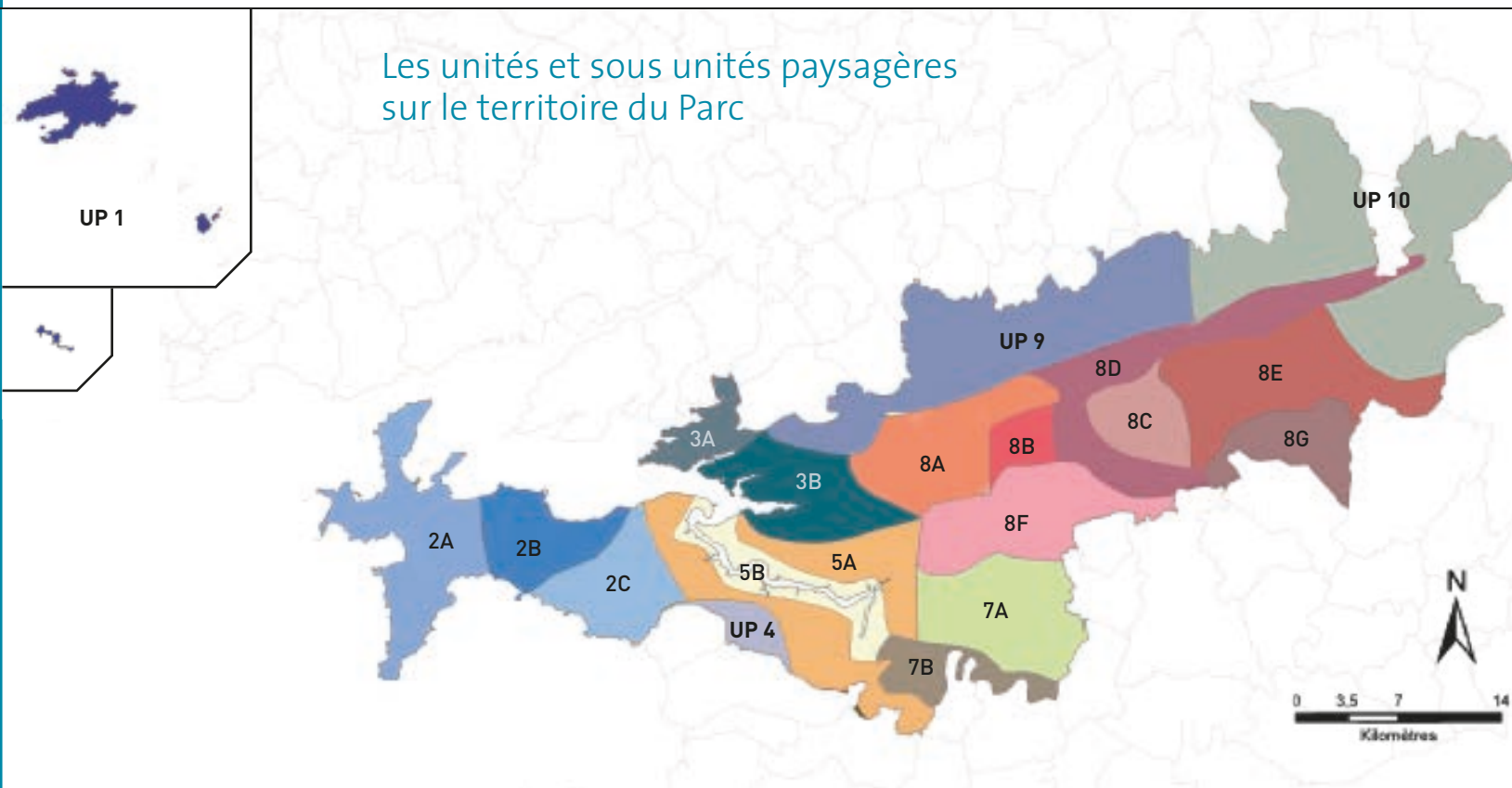
Silhouette du bourg de Lampaul - Ouessant (UP 1 - mai 2011).



Le Parc comporte 9 unités paysagères dont certaines sont découpées en sous unités paysagères. Chacune des sous unités a fait l'objet d'un diagnostic approfondi qui apporte des éléments de réponses aux questions suivantes :

- > Comment le territoire est-il structuré ?
- > Comment les paysages sont-ils perçus ?
- > Comment les paysages évoluent-ils aujourd'hui ?

Photographies, croquis, cartes ou encore bloc diagramme permettent d'illustrer ces différents points.



**UP 1 : Les îles d'Iroise**



**UP 2 : La presqu'île de Crozon**



2A : L'ouest de la presqu'île



2B : Secteur de Lanvéoc Poulmic



2C : Secteurs de Saint Nic et de Telgruc-sur-mer

**UP 3 : Les estuaires de la rade de Brest**



3A : Secteur de Logonna-Daoulas



3B : Secteur de l'Hôpital-Camfrout et Le Faou

**UP 4 : Le Menez Hom**



**UP 5 : La vallée de l'Aulne**



5A : Les collines de l'Aulne



5B : L'Aulne maritime

**UP 7 : Le bassin de Châteaulin**



7A : Le secteur de Pleyben



7B : Les méandres de l'Aulne

**UP 8 : Les Monts d'Arrée**



8A : Le plateau de Menez Meur

8B : Le toul de Saint Rivoal

8C : La cuvette de Brennilis

8D : Les sommets des monts d'Arrée

8E : Les plateaux de la Feuillée et de Berrien

8F : Le versant sud des monts d'Arrée

8G : Les chaos et la forêt de Huelgoat

**UP 9 : Les marches de l'Arrée**



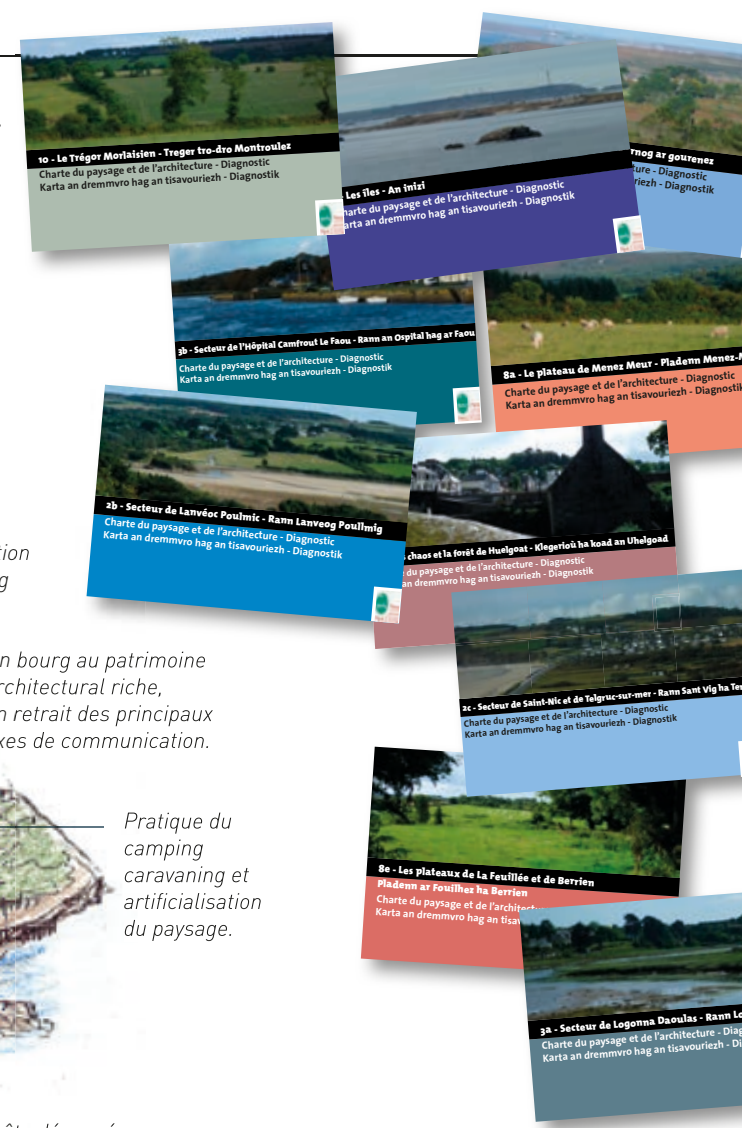
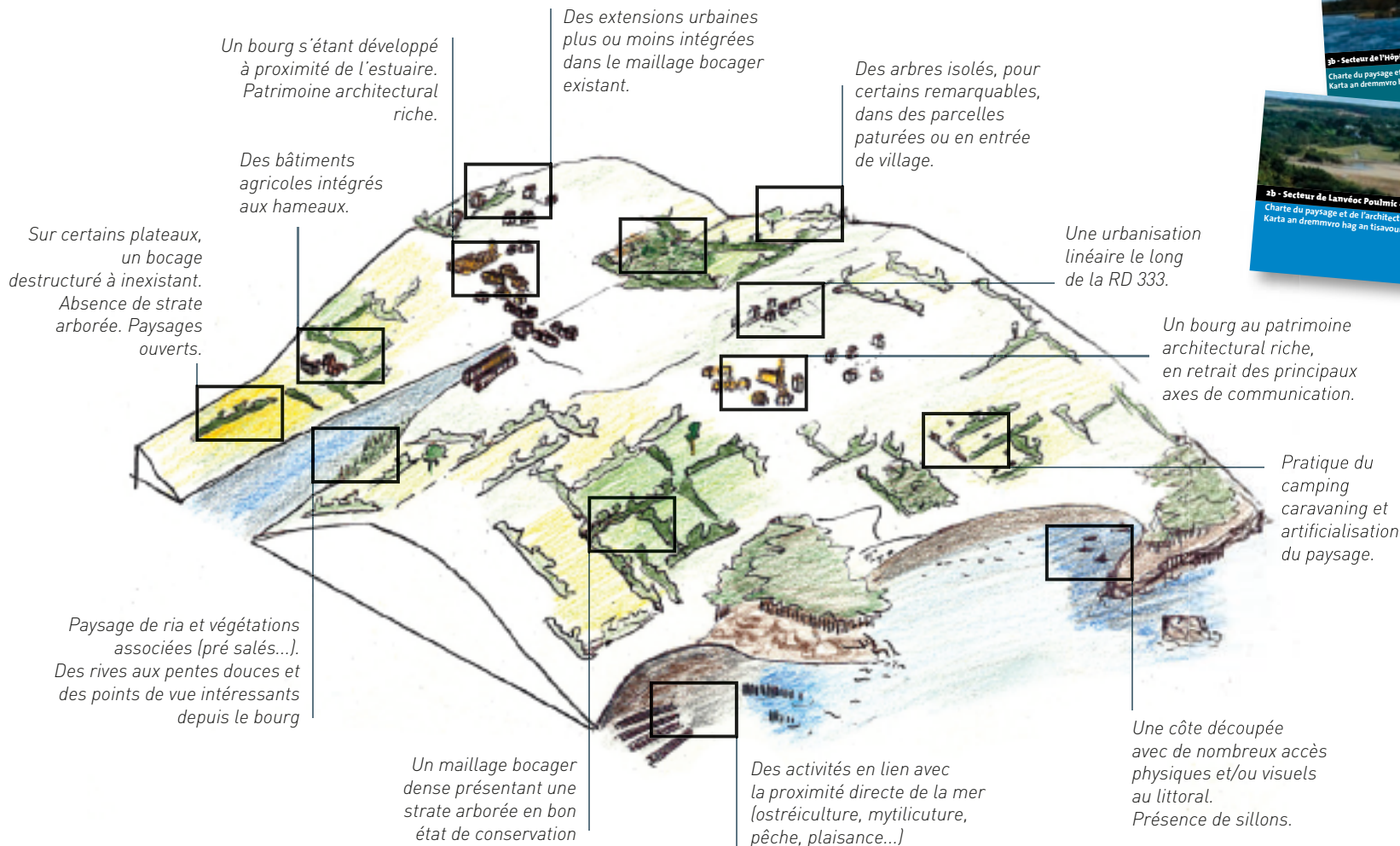
**UP 10 : Le Trégor morlaisien**





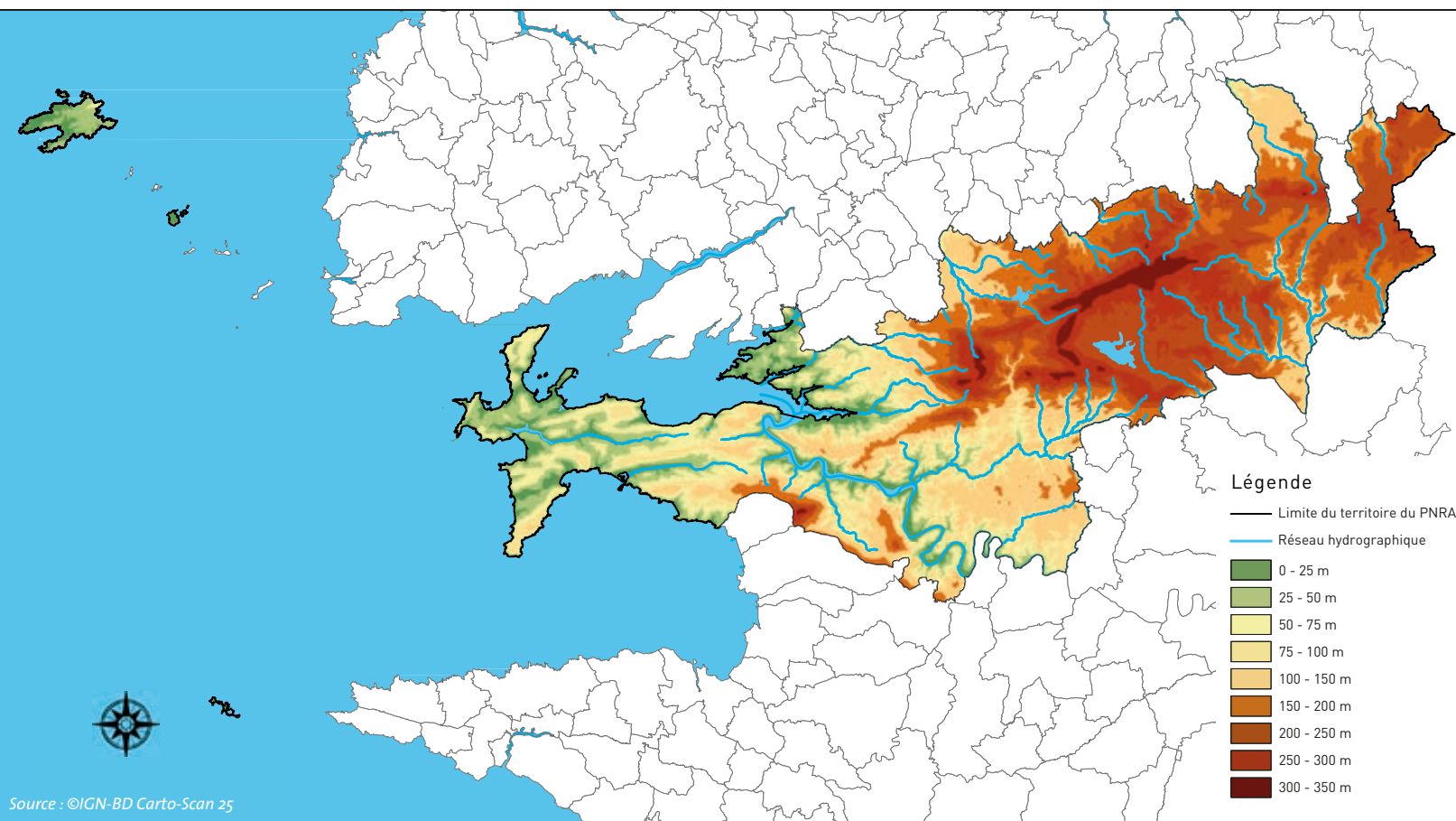
Bloc diagramme illustrant les caractéristiques paysagères de la sous unité 3A (Extrait du diagnostic de la charte du paysage et de l'architecture).

La diversité  
 des paysages du Parc.



## Les caractéristiques paysagères du Parc d'Armorique

Les pages qui suivent synthétisent ce travail et présentent un aperçu de la variété des caractéristiques et dynamiques paysagères du Parc.



### Relief et réseau hydrographique

La nature du sous-sol, le climat et les caractéristiques du réseau hydrographique ont façonné les paysages du Parc et ses reliefs. Les crêtes des monts d'Arrée et des montagnes noires (Menez-Hom) dominent le territoire du Parc avec des altitudes supérieures à 300 mètres. Ses sommets offrent des panoramas remarquables sur le territoire des monts d'Arrée, de la presqu'île de Crozon et de la vallée de l'Aulne. Les vallées de la

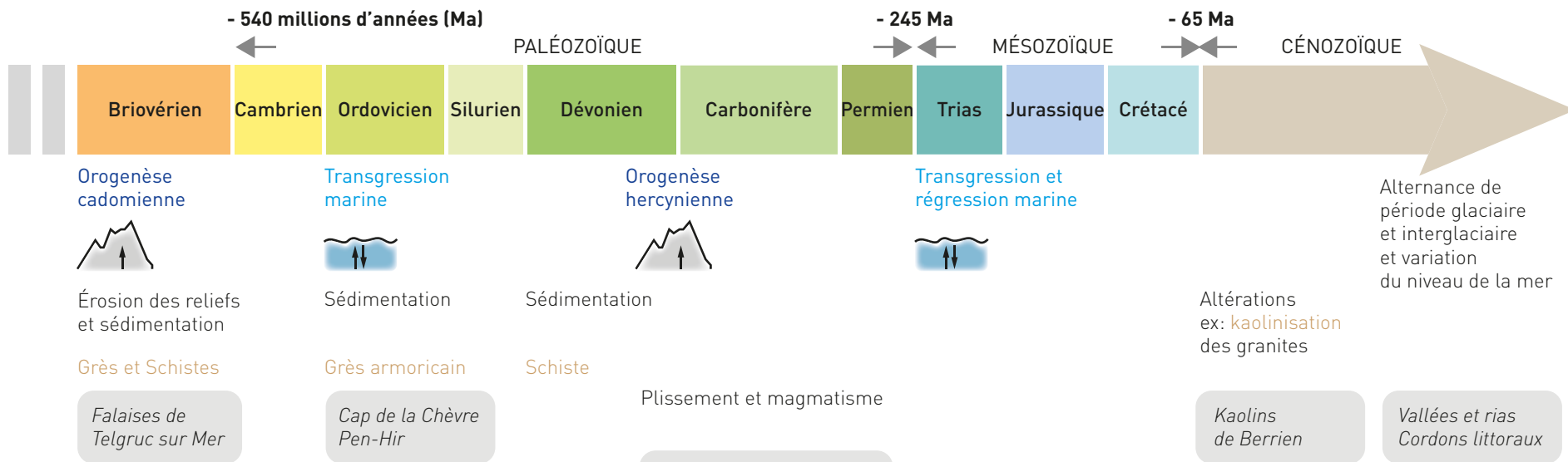
rade de Brest et de la presqu'île ainsi que les îles d'Iroise présentent à l'ouest des altitudes moins importantes inférieures à une centaine de mètres.

Les paysages tels qu'ils apparaissent aujourd'hui reflètent en effet l'histoire géologique du massif armoricain à travers la succession de différents événements tels que les orogénèses (« *Ensemble des processus géodynamiques par lesquels se*

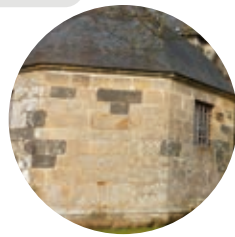
*constituent les chaînes de montagnes* » Larousse) et les transgressions marines.

Outre la géomorphologie, l'utilisation de différents matériaux pour les constructions reflète également la nature du sous-sol, donnant lieu à des caractéristiques très localisées dont l'utilisation de la pierre de Logonna est un exemple. Ces différents matériaux participent ainsi à la diversité





**Représentation schématique de l'histoire géologique du massif armoricain et traduction dans les paysages du Parc**



des paysages bâtis du Parc: l'utilisation du grès armoricain sur le cap de la chèvre, la kersantite, l'ardoise des monts d'Arrée en sont des exemples (cf. Guide Habiter pour plus de précisions – p. 33). De nombreuses carrières se sont implantées sur le territoire du Parc et offrent une grande diversité de matériaux (ardoisières, kaolins de Berrien, goask de Scrignac...). Le caractère patrimonial de 27 sites de la presqu'île de Crozon, reflétant l'histoire géologique de la région, est reconnu aujourd'hui à travers leur classement en réserve naturelle régionale, labellisée Espace Remarquable de Bretagne.

### Les paysages bâtis

Les paysages bâtis sont très diversifiés sur le territoire du Parc. Les villages se sont en effet implantés de différentes manières sur le terrain, en fonction des caractéristiques du terrain, des contraintes naturelles mais également des activités en place.

**Des villages situés à mi-pente** (Botmeur, Argol ou encore Brasparts...)

L'implantation à mi-pente du village de Botmeur et la forme linéaire de son bourg s'expliquent de part sa situation entre la ligne de crête des monts d'Arrée exposée aux vents et le marais du Yeun Ellez.



**Des villages situés en fond d'estuaire**, tels que Le Faou, Daoulas ou encore l'Hôpital-Camfrout, ont un lien fort avec la rivière et la rade qui s'exprime à travers l'organisation du bourg tourné vers l'estuaire, lieu historique d'activités et de transports de marchandises (transport de bois, de pierres...).



**Des villages situés en bord de mer**, dans des secteurs abrités tels que Camaret, Le Fret, Morgat, Sein ou encore Roscanvel. Port de pêche, transport de marchandises ou de personnes ou encore station balnéaire, les paysages bâtis de ces villages sont tournés vers la mer et organisés autour de leurs ports. Ils présentent certaines caractéristiques paysagères communes telles que des fronts bâtis tournés vers la mer.



**Des villages tournés vers le fleuve** à savoir ici l'Aulne ou la Douffine, comme les communes de Trégarvan, Port Launay, Châteaulin ou encore Pont de Buis les Quimer'ch. La proximité du cours d'eau a permis en effet transports de marchandises et activités associées.



**Des villages implantés sur les hauteurs** tels que Commana, Plounéour Menez, Hanvec ou encore Botshorel, dont les silhouettes sont perceptibles depuis de nombreux points de vue et dont le clocher constitue un repère dans le paysage.



Outre les bourgs, le territoire présente un habitat dispersé sous forme de **hameaux**. Témoins d'une société rurale et aujourd'hui encore lieux de sièges d'exploitation agricole, ils présentent des formes bâties intéressantes et un patrimoine riche. Leurs formes sont relativement denses et



présentent une mixité entre maisons d'habitation et bâtiments liés à l'élevage.



**Paysage bâti de hameau dans les monts d'Arrée (août 2013)**

Le Guide *Habiter* vous donnera des précisions sur les types de bâtis observés sur le territoire du Parc.

**Un patrimoine bâti remarquable**



**Patrimoine bâti religieux à Sizun (août 2011).**

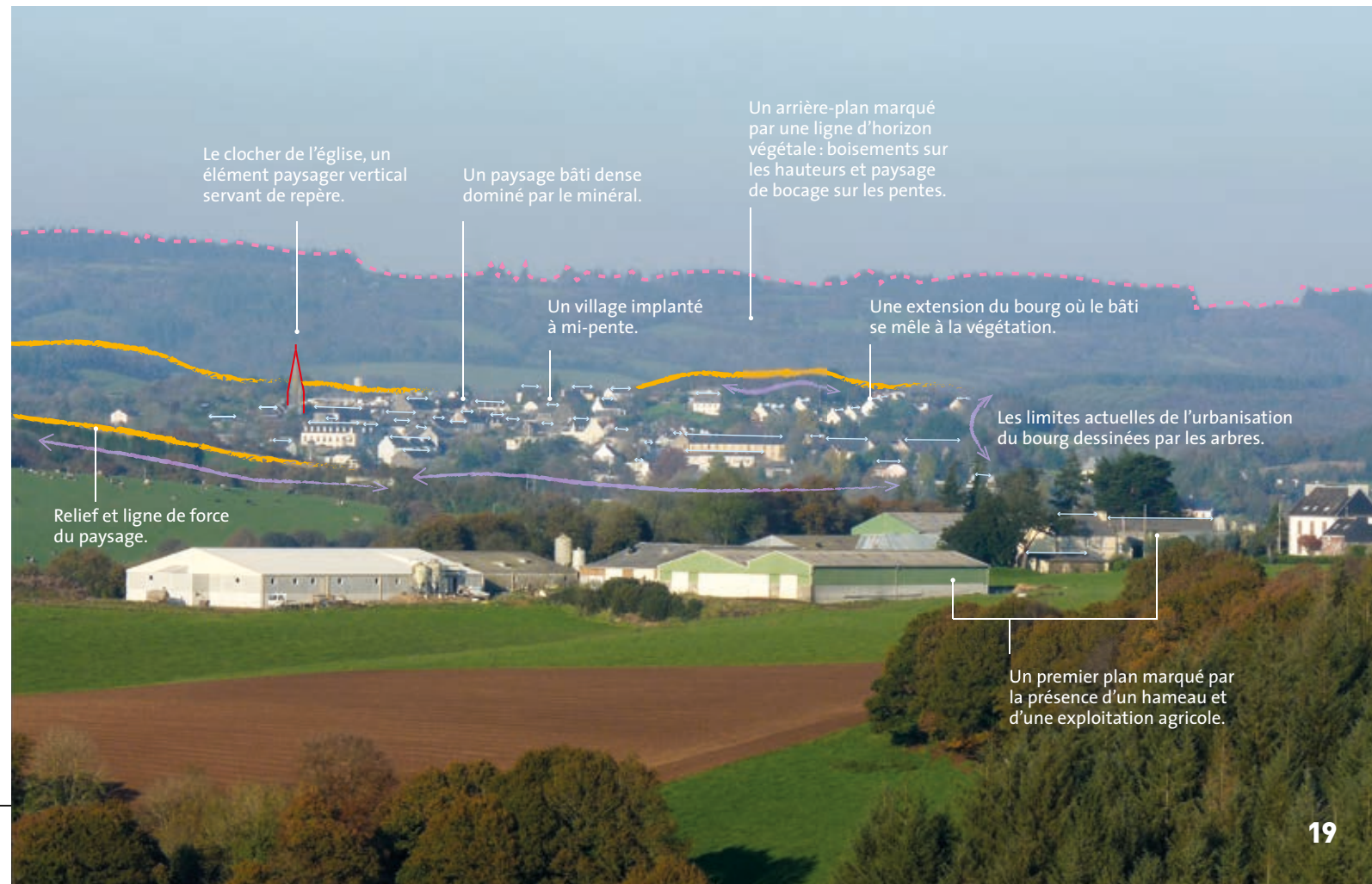
Églises, chapelles, enclos, mégalithes, calvaires, participent à la richesse architecturale et patrimoniale du territoire du Parc. Les bâtiments inven-

torisés par les services de la région Bretagne dans le cadre de l'inventaire du patrimoine illustrent également la diversité des formes bâties et des matériaux utilisés sur le territoire (maison de tisserand, maison à avancée...). Pour en savoir plus, veuillez consulter les publications « Patrimoine bâti et paysages » de la région Bretagne disponibles au Parc.

**Quelques chiffres :**

Plus de 70 monuments historiques et 8 zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) sur le territoire du Parc.

*Lecture de paysage :*  
**Les paysages bâtis**



Le clocher de l'église, un élément paysager vertical servant de repère.

Un paysage bâti dense dominé par le minéral.

Un arrière-plan marqué par une ligne d'horizon végétale : boisements sur les hauteurs et paysage de bocage sur les pentes.

Un village implanté à mi-pente.

Une extension du bourg où le bâti se mêle à la végétation.

Les limites actuelles de l'urbanisation du bourg dessinées par les arbres.

Relief et ligne de force du paysage.

Un premier plan marqué par la présence d'un hameau et d'une exploitation agricole.





Paysage de bocage en vue lointaine (UP2, sept. 2011).



Paysage de bocage en vue rapprochée (UP2, août 2012).



Paysage agricole ouvert (UP7, nov. 2012).

## Les paysages agricoles

Le bocage structure les paysages agricoles du Parc et leur confère un caractère plus ou moins fermé. Tantôt lisible dans son ensemble depuis un point de vue, le réseau de haies peut être clairement identifié. Il délimite, de façon plus ou moins nette, les parcelles de différentes tailles et souligne le relief. Paysage plus intime, depuis un chemin ou une route, les talus et haies cadrent le regard formant parfois des tunnels laissant entrevoir les paysages alentour par des fenêtres ponctuelles.

En vision rapprochée, différentes formes de bocages peuvent être identifiées. Le bocage est constitué de l'ensemble parcelle, talus, strate plantée ou non et fossé. Certains talus sont nus comme ceux de la cuvette du Yeun qui témoignent d'une division tardive d'anciennes parcelles communes, d'autres sont plantés d'arbustes et/ou d'arbres de haut jet. Les modes de gestion du bocage et leur évolution peuvent également se lire dans le paysage et varier d'un secteur à l'autre du Parc (haie basse, taillis, taillis avec futaie...)



Un exemple de parcelle laniérée. Le bocage souligne la forme de la parcelle (UP 2, août 2012).

Ce maillage présente différentes fonctions : protection contre l'érosion des sols, protection du bétail, délimitation de propriétés, protection des cultures, fourniture de bois de chauffage, déplacement de la faune, alimentation, reproduction...

Fruit d'une construction de l'Homme, les différentes formes de talus témoignent d'un savoir-faire local. Les talus empierrés et/ou plantés d'arbres peuvent présenter aujourd'hui un caractère remarquable. Certains soulignent des formes de parcelles identiques à celles figurant sur l'ancien cadastre et soulignent ainsi par leur présence des formes historiques des systèmes agraires du territoire.



Un exemple de talus empierré (UP9, avril 2012).

Certains éléments paysagers sur les îles d'Iroise et l'extrémité ouest de la presqu'île de Crozon témoignent des activités agricoles passées. C'est le cas par exemple des murets de pierres sèches qui venaient délimiter les parcelles et protéger les cultures des vents violents.



Muret de pierres sèches (UP 2, septembre 2012).

Les paysages de landes présents dans les monts d'Arrée sont le reflet d'un système agraire ayant existé et modelé les paysages ruraux depuis les premiers défrichements. Terres communes, lieux de pâturage extensif, pratique de l'écobuage, ses espaces de landes s'inscrivaient dans un système associant landes et terres cultivées (aujourd'hui terres de bocage). Ce système dit de terre chaude



et froide peut se lire encore aujourd'hui dans les paysages de la cuvette de Brennilis. Ces paysages de landes, dont la valeur biologique est reconnue, sont aujourd'hui le lieu de fauches et de pâturage.



Pâturage sur la crête des monts d'Arrée (UP 8, sept. 2012).

Les paysages agricoles du Parc se caractérisent également par la présence de friches. Témoins d'une déprise agricole, ces terres ne font plus l'objet de pratiques agricoles et la végétation évolue spontanément. Citons l'exemple ici de l'île d'Ouessant, de la commune de Roscanvel ou encore le cas des fonds de vallées des monts d'Arrée. Cet enrichissement perçu bien souvent comme un signe d'abandon des terres confère au paysage un caractère fermé. Le développement d'une végétation de type arbustive vient en effet fermer les perspectives visuelles et effacer certains éléments paysagers (murets, talus). En vue lointaine, ces paysages de friches viennent parfois souligner le relief en marquant la présence des fonds de vallées.

Éléments de paysage marquant les secteurs ruraux du Parc, les bâtiments agricoles (hangars, bâtiments d'élevage hors sol, tunnels...) marquent



Une vallée en cours d'enrichissement ( août 2011).

le paysage et témoignent des activités en place. De par leur taille, leur implantation ou encore leurs couleurs, ils sont plus ou moins imposants dans le paysage. Leur implantation par rapport au relief, le travail sur les volumes, les matériaux ou encore les couleurs doivent être l'expression d'un projet (projet architectural, réflexion sur le site, prise en compte du caractère évolutif...) pour permettre une intégration dans le site et ne pas être déconnectés des paysages dans lesquels ils s'inscrivent.

#### Quelques chiffres :

Ces données sont issues du diagnostic de la charte du Parc.

En 2006, surface agricole utilisée sur le territoire du Parc : 53 554 ha.

727 exploitations déclarées à la PAC.

Production animale principalement avec une agriculture majoritairement de filière industrielle (bovins, porcins, volailles) concentrée dans le bassin de Châteaulin, la vallée de l'Aulne les versants sud des monts d'Arrée, le nord des marches de l'Arrée, le Trégor morlaisien, ainsi que le plateau de La Feuillée Berrien.

Des productions minoritaires sur des systèmes à forte valeur ajoutée (56 producteurs fermiers en 2003).



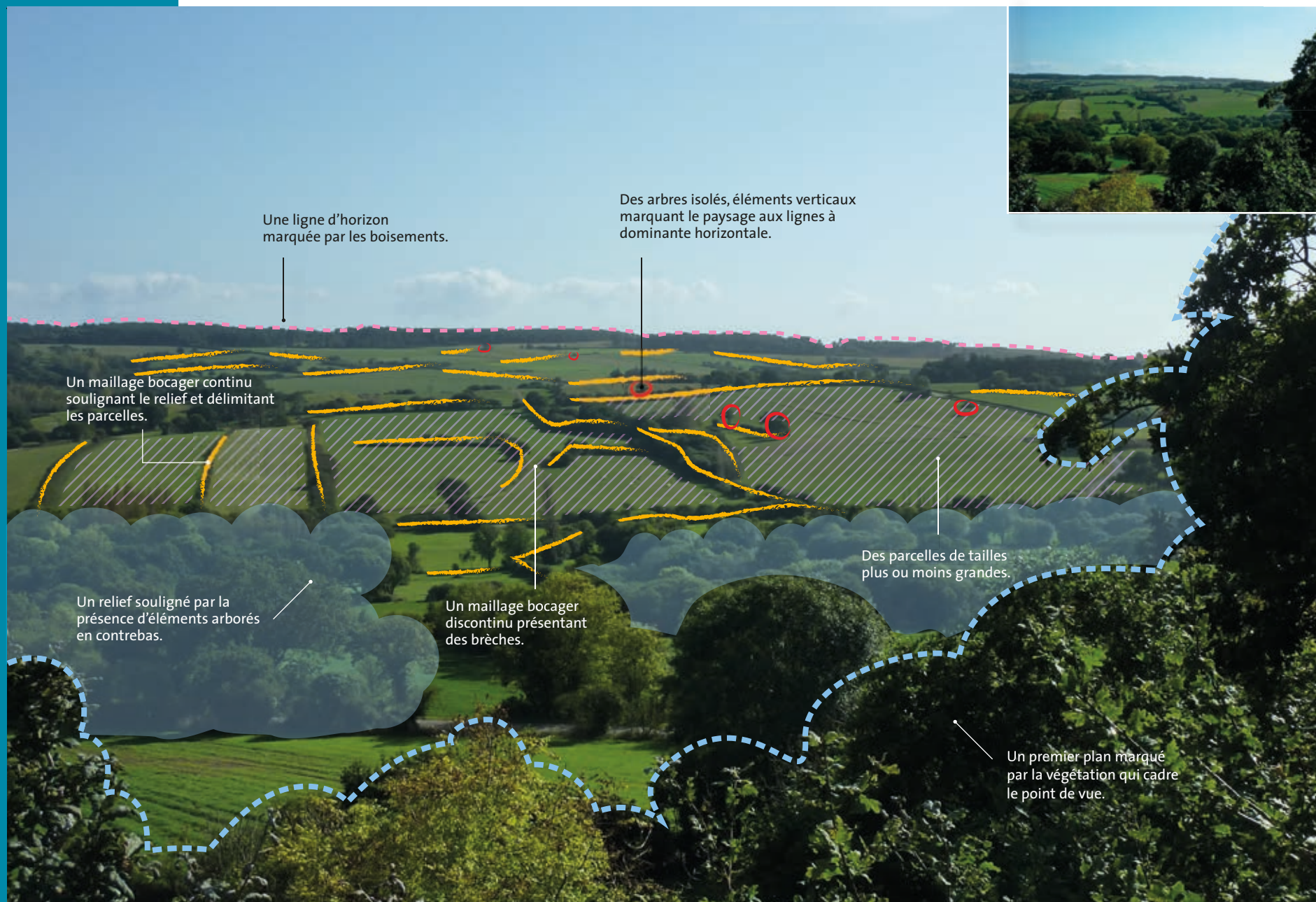
Bâtiments agricoles intégrés à un hameau (UP 3, septembre 2012).

Bâtiments agricoles isolés sur les hauteurs (UP7, nov 2012).





Lecture de paysage:  
Les paysages agricoles



### Les paysages littoraux

Quatre unités paysagères sont situées sur le littoral et présentent chacune des caractéristiques différentes.

Des éléments de paysage communs à l'ensemble des unités affirment le caractère maritime des paysages. C'est le cas des ports, phares, balises ou encore des digues.

Chacune des **îles d'Iroise** présente des paysages caractéristiques. Sur ces territoires, la mer est omniprésente et les paysages côtiers ont des formes variées : falaises plus ou moins abruptes, cordon de galets, relief plus ou moins marqué, anse sableuse... L'habitat y est dispersé comme



Cordon de galets de l'île de Sein, élément protecteur mais fragile (UP1, avril 2011).



Paysage de falaises exposées à Ouessant (UP1, mai 2011).



Plaisance et activités de conchyliculture et de mytiliculture en rade de Brest (UP3, sept. 2012).

à Ouessant, ou organisé autour du port comme à l'île de Sein.

Les paysages littoraux des **estuaires de la rade de Brest** sont caractérisés par l'existence d'une côte découpée, entaillée de nombreuses vallées. Les reliefs sont doux et plongent doucement vers la mer. Des sillons peuvent être observés. L'estran, tantôt vaseux, tantôt rocheux, offre un paysage évoluant au fil des marées. De nombreux mouillages sont observés et les activités de conchyliculture et de mytiliculture marquent le paysage dans ce secteur abrité de la rade.

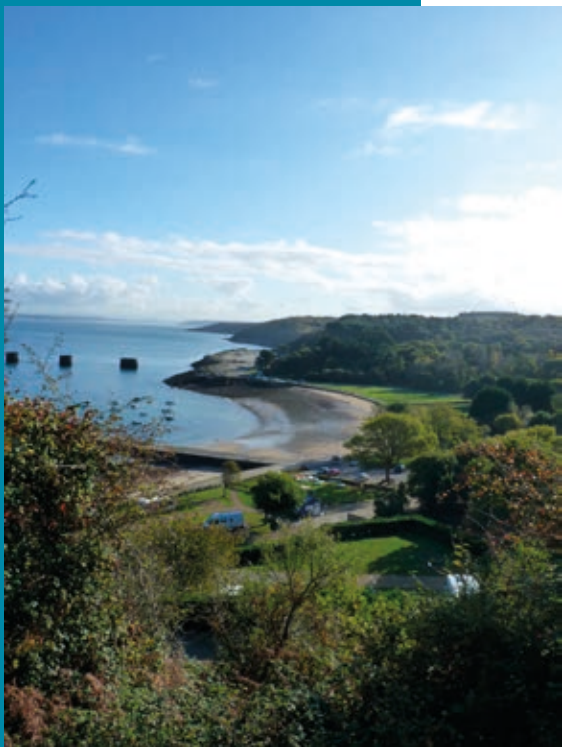
Côte découpée et paysage de ria (UP3, fév. 2012).







Alternance de paysage de falaises et d'anses sableuses (UP 2, août 2012).



Pente boisée descendant doucement vers la rade de Brest au nord de la presqu'île de Crozon (UP2, oct. 2011).

**La presqu'île de Crozon** offre sur son pourtour des paysages littoraux également variés. Les paysages de falaises abruptes (Cap de la chèvre, Pointe de Dinan, Pointe de Pen Hir, Pointe du Toulinguet...) de l'ouest de la presqu'île, exposée aux vents, alternent avec des plages de sable telles que celles de la Palue, de Lostmarc'h ou de Goulien. Paysages de landes littorales, friches ou encore pins maritimes ponctuent ce littoral exposé. Le nord de la presqu'île tourné vers la rade et la ville de Brest offre des falaises aux pentes plus douces et boisées descendant vers la mer. Le littoral y est peu accessible. Enfin la partie sud de cette unité paysagère, tournée vers la baie de Douarnenez présente des paysages littoraux aux falaises couvertes de pins et de landes dont les couleurs contrastent avec le bleu de la mer et participent à la richesse de ces paysages et leur confèrent une ambiance quasi méditerranéenne. Plus abritée que l'extrémité ouest de la presqu'île, le climat est perçu comme plus doux sur ce secteur ou de nombreux mouillages sont observés.

À mi-chemin entre terre et mer, le caractère littoral de l'unité paysagère de **la vallée de l'Aulne** s'exprime dans sa partie nord ouest autour de l'embouchure de l'Aulne. Les phénomènes de marées sont en effet perceptibles dans la sous-unité de l'Aulne maritime laissant apparaître



Paysage au caractère quasi méridionale au sud de la presqu'île de Crozon (UP 2, sept. 2011) - Lise Vauvert.

les fonds vaseux. Le cimetière à bateaux de Landévennec ou encore le pont de Terenez sont des éléments de paysage constituant des repères au sein de cette sous-unité.



La vallée de l'Aulne, des paysages marqués par la proximité de la mer (UP5, oct. 2012).

## Les paysages boisés

Les paysages boisés sur le territoire du Parc présentent différentes caractéristiques en fonction des unités paysagères.

Il existe des forêts que l'on peut qualifier d'historiques comme celles du Cranou, de Landévennec ou encore de Huelgoat. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le bois du Cranou était expédié à Brest pour les différents chantiers de la marine depuis le Faou, celui de la forêt de Huelgoat exploité pour le fonctionnement des mines de plomb situées à proximité... Ces forêts domaniales composées majoritairement de feuillus constituent aujourd'hui des massifs structurants pour les paysages du Parc.



La forêt de Huelgoat (UP 8, 2011).

Les unités paysagères de la presqu'île de Crozon et du Menez Hom présentent des boisements de pins relativement lâches. Les boisements de pins maritimes implantés sur le cap de la chèvre, particulièrement sur des espaces de landes, font aujourd'hui l'objet d'une gestion notamment par le conservatoire du littoral pour limiter leur progression et diminuer entre autres les risques d'incendies, comme sur les pentes du Menez Hom.



Paysage boisé de pins, un boisement lâche laissant passer la lumière (UP2, sept. 2012).

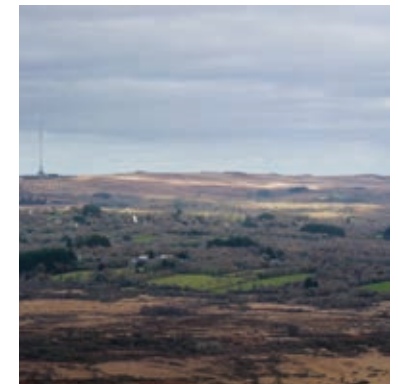
Présents principalement dans les unités paysagères des monts d'Arrée, des marches de l'Arrée et du Trégor morlaisien, les boisements de production composés de conifères (épicéa de sitka

par exemple) marquent ces paysages. issues pour une majorité du fonds forestier national, ces plantations ont été faites dans les années 60 et sont aujourd'hui exploitées. Boisements de production, plantations monospécifiques, ordonnées de façon très linéaire, certains ont été plantés dans des espaces peu adaptés (problème d'accessibilité, nature du sol peu favorable...) et créés aujourd'hui des paysages monotones et peu valorisants. Les boisements en timbre-poste situés dans la cuvette du Yeun Ellez ou sur les crêtes rocheuses des monts d'Arrée illustrent ce phénomène. Ces boisements viennent alors perturber la lecture et la compréhension des paysages dans leur ensemble. D'autres, intégrés dans le maillage bocager ou formant des massifs cohérents ne perturbent pas la lecture du paysage. Pour chacune des sous unités paysagères des monts d'Arrée, les boisements de production occupent une place particulière. Pour certaines comme le Toul de Saint Rivoal, ils forment une caractéristique paysagère à part entière. Pour d'autres tels que la cuvette du Yeun Ellez ou les sommets des monts d'Arrée ils constituent un élément paysager perturbant la lecture et la compréhension du paysage.



Paysage ouvert de lande et boisement en timbre poste. La forme géométrique des boisements et la différence de hauteurs marquent ce paysage ouvert (UP8, déc. 2013).

D'autres formes de boisements sont observées sur l'ensemble du territoire du Parc. Il s'agit de boisements épars spontanés visibles sur d'anciens terrains abandonnés. Nommés accrus, ces boisements présentent des sujets de tailles et d'essences variées. Ce type de boisement peut être observé sur d'anciens terrains cultivés laissés en friche, au sein d'un maillage bocager ou non, sur des pentes abruptes ou encore dans des fonds de vallées. Ils soulignent parfois le relief et peuvent fermer des perspectives sur les cours d'eau de fond de vallées.

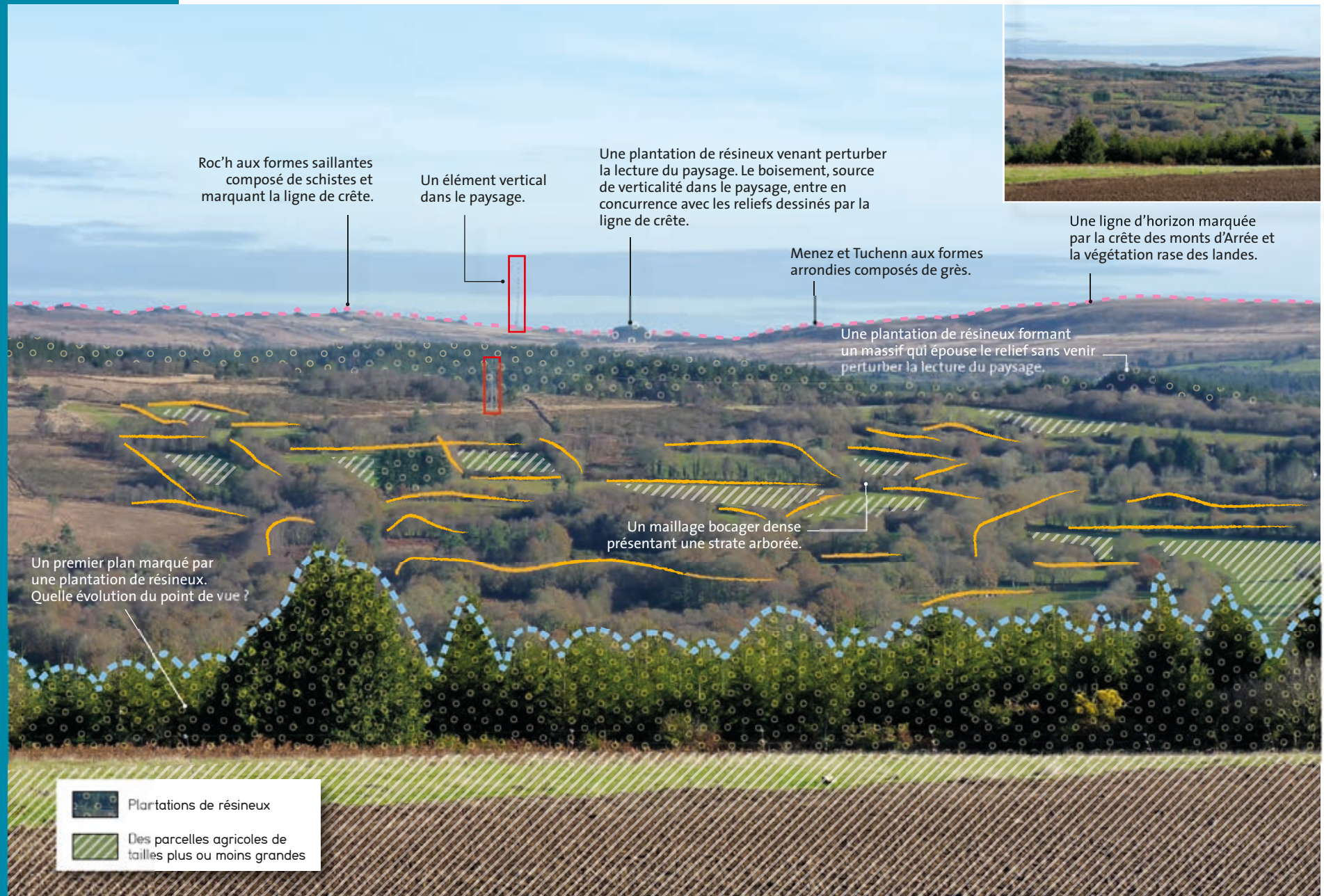


Paysage de bocage des terres chaudes et intégration de boisements au sein du maillage bocager (UP8, déc. 2013).

Boisement de production en vue rapprochée ne laissant pas passer le regard et la lumière (UP8, août 2011).



Lecture de paysage:  
Les paysages boisés





## Les dynamiques des paysages du Parc d'Armorique

Les paysages du Parc sont en constante évolution. Ils reflètent l'histoire d'un territoire et l'évolution de la société et de ses pratiques. Les paysages reflètent encore aujourd'hui ces activités passées. Différentes échelles de temps peuvent être étudiées :

> L'échelle du **temps géologique** évoquée précédemment peut se lire dans le paysage notamment à travers certains affleurements.

> L'échelle de **centaines d'années**. Les grands défrichements du Moyen Âge dans les monts d'Arrée et les systèmes de quévaïse ou de domaine congéable, ont façonné les paysages d'aujourd'hui. Plus récemment, l'apparition du chemin de fer et l'évolution des pratiques agricoles ont également fait évoluer les paysages. Certains éléments paysagers témoignent encore aujourd'hui de ces pratiques et de l'histoire du territoire (forme parcellaire, ancienne gare et voie de chemin de fer...).



Ancienne gare et voie de chemin de fer reliant Carhaix à Morlaix devenue voie verte (janv. 2012).

> L'échelle du **siècle dernier** : l'évolution des pratiques ou encore la mise en place de politiques publiques ont également modifié les paysages du Parc. L'électrification, la construction des infrastructures routières telles que la RN 165, la politique de remembrement, le fond forestier national, le développement de nouvelles formes bâties ou encore des grandes enseignes

commerciales ont modifié profondément les paysages du Parc. Pour ce qui est des centres bourgs et des places de village les évolutions sont clairement visibles (évolution du bâti, des usages, place de la voiture...) et peuvent être observées en comparant une carte postale ancienne et une photographie actuelle.

> Des dynamiques s'observent aujourd'hui encore sur des échelles de temps plus courtes d'une **dizaine d'années**. Ces mutations à petite

échelle modifient cependant durablement les paysages. Le diagnostic de la charte du paysage et de l'architecture détaille ces dynamiques observées sur chacune des sous unités paysagères et les questions qu'elles soulèvent en terme de paysage. Le suivi de ces dynamiques observées sur le territoire nécessite de mobiliser des outils tels que la photographie aérienne, ou encore la mise en place d'observatoire photographique des paysages.



Observatoire photographique du paysage du PNRA

© Jean-Christophe Ballot  
(Plounéour Menez 2000 et 2009).



Falaise du Veryarc'h : une lecture de l'histoire géologique de la presqu'île de Crozon - PNRA Frédéric Roger.



Ces dynamiques sont présentées ici par type de paysage. Le pas de temps observé est d'une **dizaine d'années**. L'étude a été menée à partir de la comparaison de photographies aériennes de 2000 et 2009 et n'a pas fait systématiquement l'objet de vérifications sur le terrain. Il ne s'agit pas d'une approche quantitative.

## Les paysages agricoles

**La déstructuration progressive du maillage bocager** est observée sur la quasi-totalité du territoire du Parc.

### Quelles conséquences en matière de paysage ?

- Quelles sont les modifications de structures agraires engendrées (forme et taille des parcelles) ?
- Quelles sont les pertes de fonctionnalité du bocage engendrées (fonction agronomique, écologique...)?



Évolution du maillage bocager entre 2000 et 2009. En jaune figurent les haies et/ou talus ayant vraisemblablement disparus (UP 9).



Représentation de la déstructuration progressive du maillage bocager observée sur le territoire du Parc.

- Des discontinuités apparaissent-elles dans le maillage bocager ?
- Quel risque de perdre une structure paysagère caractéristique du territoire existe-t-il à l'échelle de l'unité ? Cette modification provoque-t-elle une banalisation des paysages ?



Disparition d'un talus planté ( août 2011).

**La construction et/ou l'extension de bâtiments agricoles** : intégrés dans des hameaux ou isolés en bord de route, de nombreuses constructions sont observées ces dix dernières années sur le territoire de Parc témoignant de l'activité agricole en place. Dans un même temps de nombreux **bâtiments agricoles** sont **abandonnés** et aujourd'hui sans usages. Souvent liée à des problèmes de coût (présence d'amiante), la question de leur devenir est donc primordiale.



Évolution des bâtiments d'exploitation. En orange figurent les nouvelles constructions ayant eu lieu entre 2000 et 2009 (UP9)



Observatoire photographique du paysage du PNRA  
© Jean Christophe Ballot (Sizun 2000 et 2009).



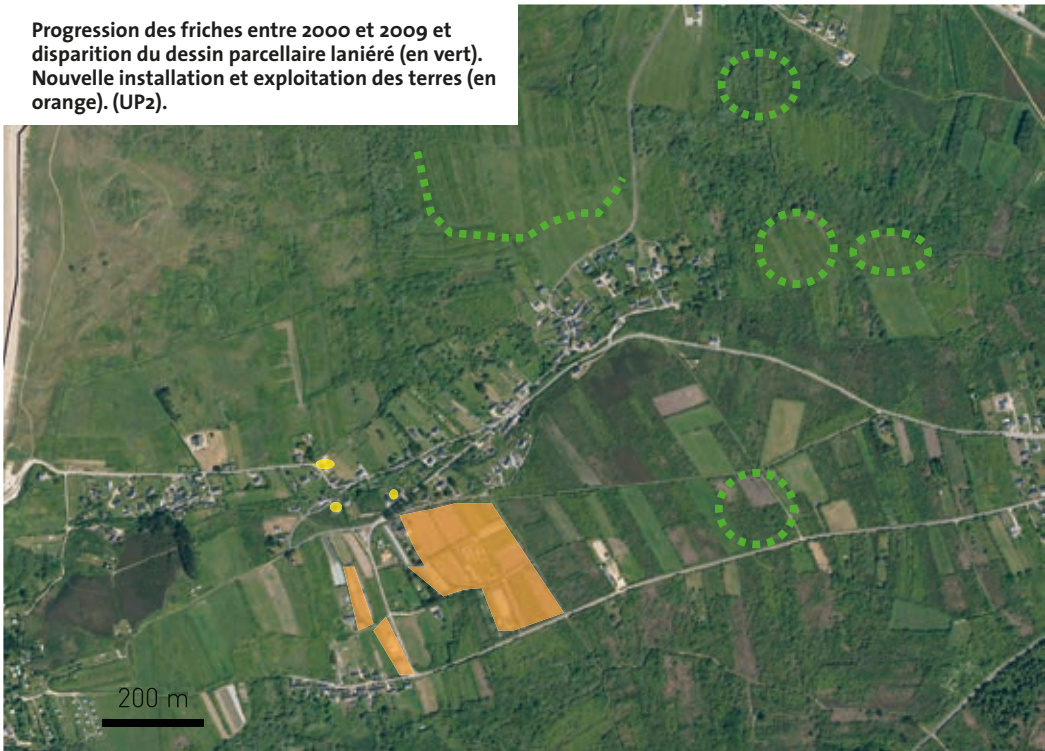


Bâtiments agricoles abandonnés (UP 5, oct. 2012).

Quelles conséquences en matière de paysage ?

- Comment s'intègre le bâtiment dans le site en lien avec les questions de fonctionnalité (implantation, volumes, matériaux...)?
- Le maillage bocager en place est-il pris en compte et respecté ?
- Quel devenir pour les bâtiments agricoles abandonnés (identification, conditions pour une réhabilitation ou une démolition...)?

L'enrichissement se poursuit dans certains secteurs peu propices à une intensification des pratiques (terrains pauvres ou peu accessibles). Ces dynamiques d'enrichissement modifient la perception des paysages, venant dissimuler des structures paysagères (maillage bocager par exemple) ou des éléments de paysage comme les cours d'eau. Dans le même temps des **installations agricoles** ont lieu comme à l'extrémité ouest de la presqu'île de Crozon. D'autres exemples tels que la mise à disposition de terres de landes sur le Menez Hom ou dans les monts d'Arrée pour le pâturage permettent une valorisation de ces terres et de ces paysages.



Progression des friches entre 2000 et 2009 et disparition du dessin parcellaire laniéré (en vert). Nouvelle installation et exploitation des terres (en orange). (UP2).

Quelles conséquences en matière de paysage ?

- Le maillage bocager reste-t-il lisible ?
- Comment les parcelles sont-elles valorisées ?
- Les cours d'eau sont-ils perceptibles ?
- Quel est le degré de fermeture ou d'ouverture des paysages engendré ?

Enrichissement et fermeture progressive du paysage et des points de vue sur le hameau (UP 2, octobre 2011).





## Les paysages bâtis

De nombreuses **constructions de maisons d'habitation** sont observées sur le territoire du Parc entre 2000 et 2009. Les sous-unités paysagères sont plus ou moins concernées par cette dynamique. Entraînant une extension du tissu bâti et une consommation de terres agricoles importantes, ces extensions urbaines se présentent sous différentes formes. Elles peuvent être observées en continuité du tissu bâti existant sous la forme de lotissements ou de maisons individuelles. Elles viennent alors repousser les limites de l'urbanisation et dans certains cas modifier la silhouette du bourg ainsi que les entrées de bourg.

Des extensions présentant une forme linéaire sont également observées le plus souvent le long des axes de communication. Dans certains cas il se forme alors un chapelet d'habitation pouvant aller jusqu'à relier deux hameaux auparavant bien différenciés. Certaines de ces nouvelles constructions, principalement sous forme de maisons individuelles, sont déconnectées de tout tissu bâti existant alors que d'autres s'inscrivent au sein de tissu bâti existant et vont donc dans le sens d'une densification. Des constructions sont également observées au sein des hameaux sur le territoire. En parallèle, il est intéressant d'étudier l'état de conservation du patrimoine bâti ainsi que l'évolution des bâtiments de **centres bourgs**. Bien que non visibles sur photographies aériennes, de nombreux bourgs sur le territoire du Parc présentent des signes d'**abandon** avec des logements inoccupés ou des bâtis au caractère patrimonial abandonnés.

Nouvelles constructions autour d'un hameau. La diversité des formes bâties et des implantations brouillent la silhouette du hameau. (UP2, mai 2012).



Évolution des paysages bâtis entre 2000 et 2009. Sont repérées en couleur, les nouvelles constructions observées (lotissement, maisons individuelles en extension ou au sein du tissu bâti existant) UP3.



Nouvelles constructions sous la forme de lotissement déconnecté du tissu bâti existant, une forme de banalisation des paysages ( août 2011).



Un exemple de bâtiment abandonné en ruine dans un centre bourg (UP9, avril 2012).

### Quelles conséquences en matière de paysage ?

#### *Concernant les formes urbaines*

- Quelle maîtrise existe-t-il de la consommation du foncier et des terres agricoles ?
- Le maillage bocager en place est-il pris en compte et respecté ?
- Quelles sont les limites de l'urbanisation ? Sur quels éléments ou structures paysagères reposent-elles ?
- Comment les interfaces bâtis/non bâtis sont-elles traitées ?
- Comment les clôtures sont-elles traitées ? Quelles sont leurs caractéristiques (muret, haie, talus, espace ouvert...)?
- Quelle évolution de la centralité du bourg et de sa lisibilité est observée ?
- Quel lien existe-t-il entre les nouvelles constructions et le centre bourg et ses services ?
- Quel est le surcoût engendré par les nouveaux aménagements (voirie, assainissement...)?
- Comment les entrées de bourg sont-elles traitées ?

➤ Quelles sont les caractéristiques paysagères à intégrer pour empêcher une banalisation des paysages et conserver la cohérence de la silhouette urbaine ?

➤ Comment les différents flux (circulation automobiles, cheminements doux...) sont-ils gérés ?

#### *Concernant les formes bâties*

➤ Quelle maîtrise des formes architecturales (implantation, volumes, ouvertures, matériaux, unité, style...)?

➤ Comment les nouvelles constructions s'intègrent-elles dans le tissu bâti existant ?

➤ Quel est le rapport à l'espace public ?

➤ Quel paysage le nouveau secteur bâti crée-t-il ? Quelle identité ?

➤ Les paysages bâtis risquent-ils d'être standardisés ? Quelles sont les caractéristiques architecturales à intégrer pour empêcher une banalisation des paysages ?

L'extension de **zones d'activités** ou de **zones artisanales** est observée ces dix dernières années sur le territoire du Parc. Situées le long d'axes majeurs de communication, ces zones sont pour la plupart déconnectées du tissu bâti existant et créent un paysage au caractère industriel souvent pauvre en rupture avec les paysages environnants (entrée de bourg, paysage de bocage...). Cette dynamique est à mettre en lien avec l'enjeu du maintien de la fonction économique et commerciale des centres bourgs à travers le maintien de leurs commerces et services.



Paysage de zone d'activité : bâtiments aux formes industrielles, voirie large, stationnement, clôture grillagée... (UP2, septembre 2012).



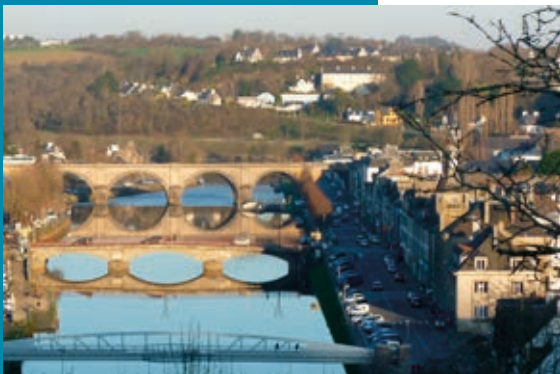
Évolution des paysages d'une zone d'activité entre 2000 et 2009. Sont repérées en couleur les nouvelles constructions et en rose un secteur de projet (UP7).





Épisodes de forte pluie et grande marée, des phénomènes de submersion observés (UP3, fév. 2014).  
Lise Vauvert

L'Aulne canalisé à Châteaulin (UP7, janv. 2012).



## Les paysages littoraux

Certaines sous unités paysagères du Parc sont concernées par des risques de submersion qui, en lien avec les différents scénarios de réchauffement climatique, sont susceptibles de s'accroître. Les événements de submersion autour de l'Aulne dans les bourgs de Port Launay ou de Châteaulin, dans la rade de Brest à Daoulas ou encore l'exemple de l'île de Sein peuvent être cités. Des aménagements et des dispositifs sont d'ores et déjà prévus pour s'adapter aux risques (quais, habitations à l'étage...). La connaissance de ces risques et leur prise en compte dans les projets d'aménagement et de planification s'intègrent dans les réflexions en cours autour des questions d'adaptation.

### Quelles conséquences en matière de paysage ?

- Quelles sont les zones à risque et quels sont les aménagements existants ou à prévoir ?
- Quels sont la faisabilité technique et le coût des aménagements ? Quelles solutions alternatives sont envisageables ?

Le littoral est le lieu de nombreuses activités, des demandes pour de nouvelles concessions (conchyliculture, mytiliculture) sont déposées dans le secteur de la rade de Brest. Des réflexions sont en cours pour réorganiser les zones de mouillages, nombreuses sur le secteur des estuaires de la rade de Brest, de l'estuaire de l'Aulne ainsi que sur la côte sud de la presqu'île de Crozon.

### Quelles conséquences en matière de paysage ?

#### **Concessions :**

- Quelle est la demande ? Existe-t-il des secteurs à privilégier ?
- Quels types de cultures sont concernés ?

#### **Zones de mouillage :**

- Quelle est la demande ? Quels sont les secteurs concernés ? À privilégier ?
- Quelle évolution de la capacité d'accueil est à prévoir ?

En lien avec la fréquentation du littoral, il est observé un développement des structures d'accueil du public (camping, résidence touristique) en particulier dans l'unité paysagère de la presqu'île de Crozon. L'évolution des phénomènes de camping caravanning sur la presqu'île ou dans les estuaires de la rade de Brest est, avec cette méthode, difficile à évaluer et nécessiterait une enquête spécifique. La fréquentation touristique de ces paysages littoraux soumet de nombreux sites emblématiques à une importante pression entraînant une dégradation des milieux et donc des paysages. Engendrées par les piétinements et le cheminement non maîtrisé des usagers, ces dynamiques concernent aussi bien l'unité de la presqu'île de Crozon que celle des îles d'Iroise.

### **Activités de plaisance et concessions en rade de Brest (UP 3, sept. 2012).**



Évolution des paysages côtiers entre 2000 et 2009. La diminution du nombre de chemins parasites dans l'espace dunaire est observée sur la photographie aérienne (UP 2).

Quelques aménagements ont été faits sur le cap de la Chèvre, ou sur le site de Goulien, pour canaliser et maîtriser la fréquentation. Une étude a également été réalisée sur les îles d'Ouessant et Molène pour définir les aménagements qui permettraient d'allier découverte du territoire et préservation de ces milieux.

### Quelles conséquences en matière de paysage ?

- Comment la fréquentation est-elle maîtrisée pour limiter son impact sur le milieu naturel et son fonctionnement ?
- Quels sont les effets des aménagements sur le milieu naturel ? Comment s'intègrent-ils dans le site ?
- Comment s'intègrent les constructions liées au développement des structures d'accueil ?





Aménagement permettant de faciliter la recolonisation de la végétation (UP2).



Aménagement permettant de canaliser la fréquentation et de limiter l'impact sur le milieu naturel (UP 2).

## Les paysages boisés

Concernant les paysages boisés, l'échelle de 10 ans n'est pas la plus adaptée pour observer ces dynamiques. Cependant des coupes et des plantations sont observées à cette échelle sur le territoire du Parc. Ces dynamiques sont observées en particulier dans les unités paysagères des monts d'Arrée, du Trégor morlaisien et des marches de l'Arrée. Sur

ces territoires, les coupes et plantations ont lieu au sein du maillage bocager ou de massifs boisés existants. Les sous-unités du plateau de Menez Meur, de la cuvette de Brennilis et des sommets des monts d'Arrée sont concernées également par des coupes et des plantations ayant lieu sur des paysages ouverts de landes. Enfin, le secteur de la vallée de l'Aulne est davantage concerné par des dynamiques de coupes et de plantations sur les terrains pentus des vallées.

### Quelles conséquences en matière de paysage ?

#### Les plantations

- Quel est le type de peuplement planté et la conduite envisagée ? Quel paysage boisé sera créé ?
- Le boisement s'inscrit-il dans un paysage plus ou moins ouvert ?
- Quelle est la taille du boisement ? Sa forme ?
- Quels sont les potentiels en matière d'exploitation ?
- Quel est le degré de fermeture du paysage provoqué par la plantation ?
- Suite à la plantation, quelle sera la perception visuelle depuis les villages ou encore les axes de communication ?

#### Les coupes

- Quel est le projet sur la parcelle suite à la coupe ? Replantation ? Réhabilitation d'habitats ?
- Quelle ouverture visuelle sur les paysages induit la coupe ? Quel est le changement de perception ?
- Le maillage bocager en place est-il respecté ?
- Les chemins de randonnées sont-ils respectés ?

Évolution des paysages boisés entre 2000 et 2009. Sont repérées en couleur les coupes (violet) et plantations (bleu) ayant eu lieu au sein du maillage bocager (UP8).



Évolution des paysages boisés entre 2000 et 2009. Sont repérées en couleur les plantations effectuées au sein d'un paysage ouvert de landes (UP8).



Observatoire photographique du paysage du PNRA.  
© Jean-Christophe Ballot  
(Commana 2000 et 2009)









A landscape photograph showing a wide valley with a river or lake in the distance, surrounded by rolling hills and dense vegetation. The sky is overcast. The image is partially obscured by a blue vertical bar on the right side.

Charte du paysage et de l'architecture

# Le projet

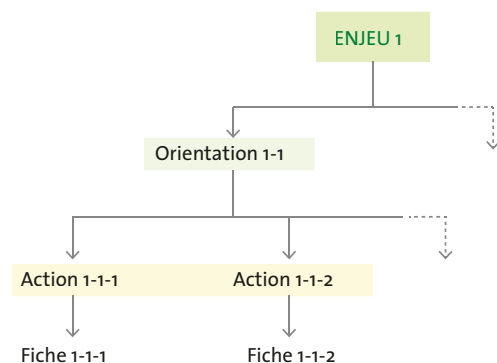


Les conclusions du diagnostic ont permis de distinguer 5 enjeux. Ces enjeux déclinent le titre de la charte du Parc « Pour des paysages d'Armorique choisis », pour chaque type de paysage présenté précédemment.

- Pour des paysages agricoles fonctionnels et durables, spécifiques au territoire du Parc
- Pour des paysages boisés maîtrisés en cohérence avec le territoire du Parc
- Pour des paysages littoraux préservés et attractifs, conciliant les différents usages
- Pour des paysages bâtis maîtrisés et de qualité s'inscrivant dans le territoire du Parc
- Pour des paysages d'Armorique connus et reconnus par les différents acteurs.

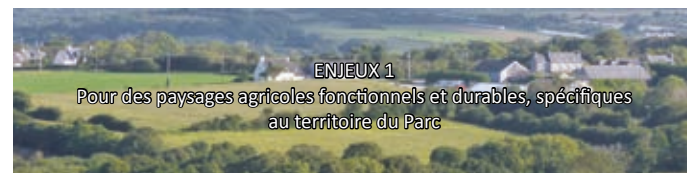


Chacun de ces enjeux est ensuite décliné en orientations puis en actions selon l'arborescence suivante :



Le sommaire de ces différentes orientations et actions figure dans les pages suivantes.

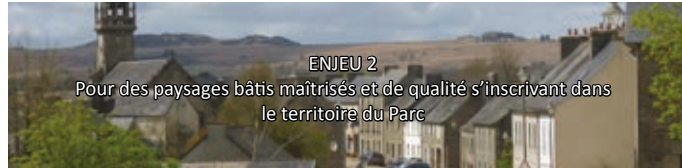
Chacune des actions fera l'objet d'une fiche action. Ces fiches ont pour objectif de transmettre les éléments de méthode et/ou les outils permettant la mise en œuvre de l'action. Pour chacune d'elles, une catégorie d'acteurs est ciblée : collectivité, PNRA, acteurs économiques... Ces actions s'inscrivent soit dans un cadre pédagogique, de sensibilisation, réglementaire ou encore opérationnel (cf. Annexe - page 45).



Orientation 1-1 Maintenir un maillage bocager fonctionnel		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
1-1-1	Faire un inventaire du maillage bocager	CA 29
1-1-2	Identifier les types de bocage à l'échelle du Parc	CA 29 - CG 29
1-1-3	Protéger le maillage bocager	CG 29
1-1-4	Hiérarchiser les enjeux à l'échelle du talus	
1-1-5	Valoriser le bois de talus dans le cadre de plan de gestion du bocage	CA 29, Agriculteurs
Orientation 1-2 Restructurer le maillage bocager dans les secteurs à risques		
1-2-1	Identifier les secteurs à risques	Région Bretagne, CG 29, Etat
1-2-2	Accompagner la restructuration du maillage bocager	CG 29, Région Bretagne
Orientation 1-3 Maintenir des bâtiments d'exploitation fonctionnels intégrés au site		
1-3-1	Étudier les possibilités de résorption des bâtiments agricoles abandonnés	CA 29 - DDTM 29
1-3-2	Revaloriser le guide sur l'intégration des bâtiments agricoles	CA 29 - SDAP 29
Orientation 1-4 Réinvestir les espaces de friches et les espaces ouverts		
1-4-1	Identifier les types de friches à l'échelle du Parc	CA 29 - CBNB
1-4-2	Réintroduire la gestion des espaces manifestement sous exploités	CA 29 - DDTM 29 - EPFR
1-4-3	Favoriser une gestion agri-environnementale des espaces ouverts à haute valeur biologique (landes, prairies) et accompagner les éleveurs	CG 29 - CELRL - CBNB - EPFR
Orientation 1-5 Affirmer le lien des exploitations aux paysages du Parc		
1-5-1	Lire dans le paysage l'organisation d'une exploitation agricole et son système d'exploitation	CA 29 - CIVAM 29
1-5-2	Valoriser les produits à travers les paysages	CA 29 - CIVAM29

Qui peut porter l'action?	
<input type="checkbox"/>	Les collectivités
<input type="checkbox"/>	Le PNRA
<input type="checkbox"/>	Les acteurs économiques
<input type="checkbox"/>	Tous

Le rôle du Parc dans la mise en oeuvre de ces actions est précisé dans chacune des fiches .



**ENJEU 2**  
Pour des paysages bâtis maîtrisés et de qualité s'inscrivant dans le territoire du Parc

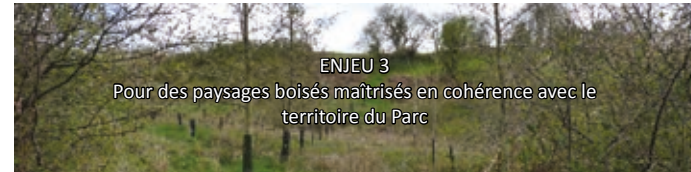
Orientation 2-1 Mettre en place des documents d'urbanisme de qualité		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
2-1-1	Prendre en compte les spécificités de la commune dès l'élaboration du cahier des charges pour un PLU adapté aux enjeux du territoire	DDTM 29 - ADEME - Agence d'urbanisme
2-1-2	Intégrer en amont les orientations opérationnelles de la charte 2009-2021 du Parc	DDTM 29
2-1-3	Mettre en place des orientations d'aménagement et de programmation de qualité	DDTM 29
2-1-4	Définir les zones AU en lien avec les orientations de la charte du Parc	DDTM 29
Orientation 2-2 Renouveler et valoriser les centres bourgs		
2-2-1	Identifier les dents creuses et logements vacants dans les bourgs	EPFR
2-2-2	Définir une stratégie d'acquisition foncière et un projet de réhabilitation	EPFR
2-2-3	Valoriser par l'exemple le bâti de centre bourg	CG 29 - EPFR - SDAP
2-2-4	Valoriser les centres bourgs par des aménagements de qualité	CG 29 - Région
2-2-5	Maintenir des centres bourgs attractifs et dynamiques	DDTM 29 - Chambres consulaires - EPFR
2-2-6	Aménager des entrées de bourg de qualité	
Orientation 2-3 Concilier nouvelles constructions et sauvegarde du patrimoine		
2-3-1	Valoriser les connaissances du patrimoine bâti	SDAP - Région - Associations
2-3-2	Valoriser les exemples de nouvelles constructions s'intégrant dans le tissu bâti existant	SDAP - Associations
2-3-3	Promouvoir l'utilisation de matériaux et de savoirs faire locaux	Associations
Orientation 2-4 Limiter l'étalement urbain et conserver des silhouettes urbaines de qualité		
2-4-1	Permettre la densification du tissu existant	DDTM 29
2-4-2	Créer des quartiers de qualité	Région Bretagne - CG 29 - SDAP - DDTM 29 - BRUDED
2-4-3	Aménager des franges de qualité	
2-4-4	Aménager les zones d'activités existantes	Région, SAFI, CG 29

**Qui peut porter l'action?**

Les collectivités   
  Le PNRA   
  Les acteurs économiques   
  Tous

Le rôle du Parc dans la mise en oeuvre de ces actions est précisé dans chacune des fiches .

*Charte du paysage et de l'architecture du Parc naturel régional d'Armorique - Partie projet*



**ENJEU 3**  
Pour des paysages boisés maîtrisés en cohérence avec le territoire du Parc

Orientation 3-1 Accompagner les acteurs vers une prise en compte de la notion de paysage lors des réflexions sur les boisements		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
3-1-1	Donner les clés de lecture et d'analyse de la place d'un boisement dans le paysage	CG 29
3-1-2	Mettre en place une grille d'analyse multifonctionnelle pour juger des effets d'une plantation ou d'une coupe	
3-1-3	Donner des recommandations en matière de gestion et de valorisation sylvicole (essence, traitement des lisières...)	CG 29 - CRPF - ONF
3-1-4	Prendre en compte la dimension paysage dans les projets de relocalisation des boisements	CG 29
Orientation 3-2 Valoriser les boisements existants et leur diversité		
3-2-1	Utiliser le bois dans les projets de construction et les aménagements d'espace public (mobilier urbain...)	Association
3-2-2	Utiliser les outils réglementaires adaptés pour protéger les boisements	DDTM 29

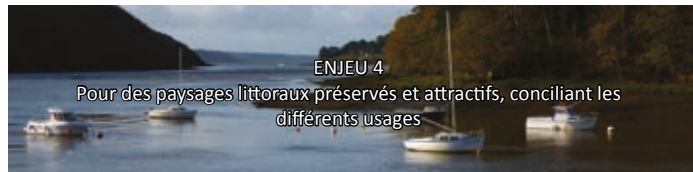
**Qui peut porter l'action?**

Les collectivités   
  Le PNRA   
  Les acteurs économiques   
  Tous

Le rôle du Parc dans la mise en oeuvre de ces actions est précisé dans chacune des fiches .

*Charte du paysage et de l'architecture du Parc naturel régional d'Armorique - Partie projet*



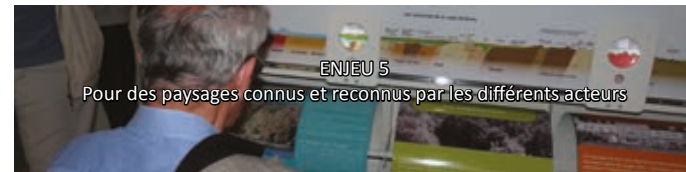


Orientation 4-1 Maintenir des espaces naturels littoraux de qualité		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
4-1-1	Gérer la fréquentation pour limiter l'impact sur les milieux naturels	CELRL - CG 29
4-1-2	Maîtriser les phénomènes de camping caravanning	DDTM 29
4-1-3	Valoriser les paysages d'estran, transition entre terre et mer	PNMI
4-1-4	Valoriser les paysages de cordons de galets	
Orientation 4-2 Concilier développement des activités et préservation des paysages littoraux		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
4-2-1	Valoriser le patrimoine maritime (ports, cimetière à bateaux...)	Association - Université
4-2-2	Développer des structures d'accueil de qualité (camping – résidences de tourisme ...)	ADT 29 - Pays touristique
4-2-3	Permettre le maintien ou l'installation d'activités agricoles respectueuses de l'environnement sur le littoral	CELRL - DDTM29 - Pays de Brest - CG 29
4-2-4	Maîtriser les activités sur l'estran	

**Qui peut porter l'action?**

	Les collectivités
	Le PNRA
	Les acteurs économiques
	Tous

Le rôle du Parc dans la mise en oeuvre de ces actions est précisé dans chacune des fiches .



Orientation 5-1 Former et sensibiliser les acteurs à la notion de paysage		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
5-1-1	Développer les outils pour communiquer autour de la charte du paysage et de l'architecture et sa mise en oeuvre	
5-1-2	Définir différents outils pour évoquer avec le grand public la notion de paysage	
5-1-3	Elaborer un plan de paysage à l'échelle intercommunale	DREAL - Etat - DDTM 29 - SDAP
5-1-4	Mettre en place des formations à destination des élus, personnels communaux, partenaires et professionnels	DDTM 29 - IRPA
5-1-5	Accompagner les projets via la mission conseil du Parc	
5-1-6	Utiliser l'ancien cadastre comme outil de compréhension des paysages	
5-1-7	Utiliser la toponymie pour comprendre les paysages	
Orientation 5-2 Impliquer les acteurs dans les projets		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
5-2-1	Solliciter les écoles d'architecture et de paysage pour expérimenter	
5-2-2	Développer les résidences d'architectes ou de paysagistes et valoriser les paysages à travers une démarche artistique	
5-2-3	Développer des outils participatifs pour impliquer les différents acteurs	
5-2-4	Récolter les perceptions des acteurs en matière de paysage	
5-2-5	Mettre en place une commission communale	
Orientation 5-3 Valoriser les paysages du Parc		
Fiche Action	Titre	Partenaires associés
5-3-1	Valoriser les itinéraires de découverte des paysages	CG 29
5-3-2	Mettre en valeur les panoramas remarquables du plan de Parc	
5-3-3	Valoriser les paysages à travers les sentiers de randonnées et voies vertes	CG 29 - FFRP - Pays touristique
5-3-4	Maîtriser la signalétique pour un cadre de vie de qualité	DDTM 29 - CG 29
5-3-5	Faciliter l'accès au paysage pour tout type de public	CG 29

**Qui peut porter l'action?**

	Les collectivités
	Le PNRA
	Les acteurs économiques
	Tous

Le rôle du Parc dans la mise en oeuvre de ces actions est précisé dans chacune des fiches .

Référence de l'orientation

Public visé

Mise en œuvre: outils et/ou méthode

Un exemple de fiche action et ses clefs de lecture.

**ORIENTATION 4-1**

**Maintenir des espaces naturels littoraux de qualité**

Public visé : Collectivités

Activité de randonnée sur l'extrémité ouest de la presqu'île de Crozon.

Cheminement diffus et fragilisation du milieu naturel au cap de la Chèvre.

**Mise en œuvre**  
**Connaitre la fréquentation :** à l'échelle du site d'étude, il s'agit de récolter des données sur le nombre de visiteurs, leurs pratiques, la fluctuation de la fréquentation en fonction des saisons, les attentes des différents usagers, leur perception du lieu... Différents outils permettent de récolter ce type de données : mise en place d'éco-compteur in situ, séances de comptage sur place, réalisation d'enquêtes de terrain... Ces éléments de connaissance permettront de proposer des aménagements adaptés à la fréquentation du lieu et aux attentes des usagers.  
**Connaitre les milieux naturels :** Les espaces littoraux sont souvent l'objet de nombreuses études ou inventaires permettant d'avoir accès à des données concernant ces milieux : habitats, statut de protection, présence d'espèces protégées, état de conservation... Ces éléments de connaissance permettent d'évaluer la fragilité des milieux par rapport à la fréquentation.  
**Définir des aménagements simples pour maîtriser la fréquentation et limiter son impact sur les milieux naturels :**  
 Croiser les données qualitatives et quantitatives sur la fréquentation et la composition des milieux naturels permet de localiser les espaces soumis à une pression trop importante et non maîtrisée et de cibler les aménagements nécessaires au maintien de milieux naturels de qualité. Les aménagements peuvent être de différentes natures : mise en défense de sentiers parasites, aménagement d'axes, de zone de stationnement, de point d'information temporaire pour expliquer les aménagements et la nature des travaux ou pérenne afin de donner des informations sur le site. Les choix en matière d'aménagement, de matériaux ou de plantations sont faits en fonction du site et s'inspirent de ses caractéristiques paysagères afin de conserver le caractère naturel de ses espaces littoraux sensibles.

**Les produits de la taxe Barrière** – Phase étude et travaux (pour les îles uniquement)  
 En fonction de la maîtrise d'ouvrage et des propriétaires : **taxe d'aménagement et conservatoire du littoral**  
 Sur les périmètres concernés, **contrat Natura 2000**.

**Le rôle du Parc ?**

- Accompagner les projets via la mission de conseil du Parc (fiche action 5-1-4)
- Transmettre les données naturalistes et paysage
- Entretien des espaces naturels
- Suivre l'évolution des habitats, des sites fréquentés en tant qu'opérateur Natura 2000.

Le rôle du Parc

**Exemple de réalisation**

Projet : programme de mise en valeur des espaces naturels insulaires d'Iroise.  
 Dates 2010 - 2013  
 Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional d'Armorique  
 Descriptif : les îles d'Iroise présentent des paysages et des milieux naturels remarquables. En témoigne le nombre important de mesures de protection existant sur ces territoires : site inscrit, site classé, périmètre Natura 2000... Le Parc, impliqué dans les opérations de gestion de ces espaces, a souhaité se doter d'un outil d'aide à la décision pour programmer et réaliser les aménagements qui permettront de préserver les espaces naturels littoraux tout en favorisant leur découverte. Co-financé par le Conseil Général du Finistère dans le cadre du plan d'engagement en faveur des îles et par le Conservatoire du littoral, ce projet a réuni de nombreux acteurs. Cette étude a permis, à la lumière d'un diagnostic réalisé sur les îles de Molène et d'Ouessant, de sélectionner les sites sur lesquels les aménagements étaient prioritaires. Sur ces sites, des schémas d'intention définissant les cheminements ou encore les usages (piétons, vélos...) ont été réalisés. Après un travail sur le foncier (Ouessant), le bureau d'étude a également fait une estimation du montant des travaux. Pour les propositions d'aménagement, le bureau d'étude s'est inspiré des caractéristiques paysagères propres aux îles en veillant à proposer des aménagements légers.

Un exemple de réalisation

Référence de l'action

Orientation opérationnelle de la charte du Parc

**ACTION 4-1-1**

**Gérer la fréquentation pour limiter l'impact sur les milieux naturels**

Lien avec les orientations opérationnelles de la charte du Parc : O.O. 2-4

**Contexte**  
 Les espaces naturels situés sur le littoral (lande, pelouse, dune...) sont de part la qualité des paysages et les multiples activités s'y exerçant, le lieu de nombreux usages et connaissent une fréquentation importante : piétons, cyclistes, randonnées, accès véhicules, pêche... Non organisée et non maîtrisée, cette fréquentation peut entraîner une dégradation des milieux naturels. Le piétinement à répétition de la végétation entraîne par exemple une perte de biodiversité et une érosion des sols du fait de la disparition progressive de la végétation. Ce phénomène peut à terme causer des problèmes de sécurité notamment en bordure de falaises.  
**Afin de conserver la diversité des milieux naturels littoraux qui font la qualité des paysages littoraux du Parc, il est donc nécessaire de connaître et de maîtriser la fréquentation de ces espaces.**

**Périmètre concerné :**  
 unités paysagères des îles et de la presqu'île de Crozon, en particulier la sous-unité de l'ouest de la presqu'île (priorité 1), unité paysagère des estuaires de la rade de Brest (priorité 2).

Périmètre

Contexte

**Partenaires :**  
**Maîtrise d'ouvrage :** collectivités, propriétaires  
**Accompagnement technique :** PNRA, conservatoire du littoral, CG29.

**Financements :**  
**CG29 :** Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – Aides pour la gestion des espaces naturels

Partenaires

Financements

Les fiches sont téléchargeables sur le site internet [www.pnr-armorique.fr](http://www.pnr-armorique.fr)  
 Elles constituent la boîte à outils du Parc naturel régional d'Armorique.







An aerial photograph of a rural landscape. In the background, a village with several buildings and a church spire is visible. The middle ground is dominated by a dense line of trees and shrubs. The foreground consists of green agricultural fields and a line of trees. The sky is clear and blue.

Charte du paysage et de l'architecture

# La mise en œuvre et le suivi



## Quand et comment utiliser la charte du paysage et de l'architecture ?

La charte du paysage et de l'architecture est composée d'un diagnostic et d'une partie projet.

**Le diagnostic :** Un diagnostic a été réalisé par sous unité paysagère. Il pourra être utilisé en amont de tout projet d'aménagement ou de planification. Il fournit des éléments de connaissance permettant d'apprécier le contexte paysager dans lequel un projet s'inscrit. Il peut aider les élus à mieux définir leur projet et leur commande. Il sera fourni aux maîtres d'œuvre pour les aider à concevoir un projet intégrant au mieux les caractéristiques paysagères du territoire. Chaque commune ou communauté de communes est concernée par une ou plusieurs sous unités paysagères. Pour retrouver plus facilement les sous unités paysagères concernant un territoire donné il sera possible de se référer au tableau de synthèse (cf. Annexe).

**Le projet :** L'ensemble des fiches actions fournit des éléments de méthode et un descriptif d'outils afin d'aider les acteurs à mettre en œuvre l'action. Ces fiches pourront aider les élus à rédiger un cahier des charges, à choisir l'outil réglementaire le plus adapté ou encore à intégrer la dimension paysage dans un projet.

Les documents de la charte du paysage et de l'architecture viendront ainsi nourrir la réflexion des collectivités dans l'élaboration de leurs projets (aménagement, schéma, documents d'urbanisme...).

## Mise en œuvre et animation de la charte du paysage et de l'architecture

Les actions de la charte du paysage et de l'architecture pourront être mises en place par le Parc, les élus des collectivités (communes, EPCI), ou encore des acteurs économiques.

Dans le cadre des actions liées à l'élaboration de document de planification, ou à la définition de projet d'aménagement, les collectivités peuvent faire appel aux services du Parc. Ce dernier a en effet mis en place depuis 2009 une **mission de conseil**. Sur demande des élus, le Parc peut alors accompagner la commune en :

- apportant un appui technique aux élus pour définir les objectifs d'un projet
- apportant un appui technique pour la rédaction des cahiers des charges
- transmettant les données dont le Parc dispose
- apportant un appui technique pour la sélection des prestataires
- en suivant l'élaboration du projet
- apportant des conseils sur les demandes de subventions

Ce travail est réalisé en lien avec l'ensemble des partenaires concernés (services de l'état, département, région...)

Le Parc teste et développe également **des outils** pour appuyer les élus dans la définition de leurs projets : élaboration d'une maquette interactive, note d'enjeu en amont des documents d'urbanisme, grille d'analyse des zones à urbaniser...

L'animation de la charte du paysage et de l'architecture passe également par la mise en place

d'**actions de sensibilisation**. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'exposition « Paysages Vivants » du Parc. Des animations spécifiques sont également organisées dans le cadre du programme annuel des Armorikales.



Exposition « Paysages vivants » à la maison du Parc au Faou - Janvier 2014.

### Quelques chiffres :

L'exposition « Paysages vivants – Dremmvroioù bev » est à la disposition des communes du Parc. Pour toute information, merci de contacter le Parc.

Le guide « **Habiter** » répond également à cet objectif, en fournissant aux porteurs de projets des éléments de connaissances sur les paysages bâtis du Parc mais également des conseils pratiques pour la réalisation de leur projet de réhabilitation ou de construction.





Atelier  
« Qualité architecturale et PLU »  
Hanvec - Septembre 2013.

La mise en place d'ateliers thématiques à l'image de celui mené sur la commune de Hanvec le 18 septembre 2013 est également un moyen intéressant et pédagogique de sensibiliser élus et techniciens à la prise en compte de la notion de paysage en lien avec un projet de planification par exemple.

La mise en place de **formations** permettra également l'animation et l'appropriation de la charte du paysage et de l'architecture, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la notion de paysage

dans les différents projets. Ces formations à destination d'élus ou de techniciens seront organisées sur des thématiques précises. La structuration du travail avec les **partenaires** facilitera également la diffusion et la prise en compte des éléments de la charte du paysage et de l'architecture et de ses outils.



**Bloc-diagramme :** Il s'agit d'un outil de représentation du paysage en trois dimensions mêlant différentes techniques (carte, coupes, dessin). Différents types de bloc-diagramme existent : de principe, localisé ou encore de détail.

**Éléments de paysage :** « Objets matériels composant les structures (bâtiment, arbre isolé...). Ils possèdent des caractéristiques paysagères, c'est-à-dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, sociaux. (« *Éléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages* » Augustin Roche - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la mer, 2009, 44 p.).

**Forme urbaine :** L'espace urbain est constitué de différentes formes urbaines reflétant une succession d'état liée au développement historique du tissu urbain. Ces différentes configurations spatiales se lisent à travers l'analyse du tissu bâti, de ces composantes et de leur agencement : rue, parcellaire, rapport espace bâti/non bâti, forme bâtie...

**Paysage :** « Une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » *Convention européenne du paysage - 2000.*

**Projet de paysage :** « Le projet de paysage est la démarche par laquelle le processus de transformation du paysage est inversé. Le paysage n'est plus seulement le produit involontaire d'activités multiples individuelles, mais devient l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie. L'ob-

jectif du projet de paysage et de proposer une vision partagée entre les acteurs sur ce qu'est leur paysage, ce qu'il devient et surtout ce qu'ils souhaiteraient qu'il devienne. Autrement dit il s'agit de prendre une direction pour accompagner les dynamiques d'évolution dans un certain sens, qui assure la cohérence entre le paysage d'hier et celui de demain. » (« *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats* » Bertrand Folléa - Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2001, 132 p.).

**Structure paysagère :** Les structures paysagères « correspondent à des systèmes formés par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère » (« *Éléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages* » Augustin Roche - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la mer, 2009, 44 p.)

« Élément ou combinaison d'éléments paysagers que l'on retrouve de façon régulière dans une [unité] paysagère et qui organisent le paysage. Les structures paysagères se définissent comme l'agencement d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains qui forment des ensembles ou des systèmes cohérents. Ils structurent l'espace et fondent son identité » (*Guide pour une prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, DRIEE Île de France, avril 2013*)

**Unité paysagère :** « Une **unité paysagère** correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères

qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. » (« *Éléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages* » Augustin Roche - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la mer, 2009, 44p.)

Les unités paysagères peuvent être divisées en **sous unités paysagères**.

Les unités paysagères peuvent être regroupées en **ensembles de paysage** à l'échelle régionale ou nationale. Pour plus d'informations sur les ensembles de paysage en Bretagne, veuillez consulter la brochure « **Les Paysages de Bretagne** » de la Région Bretagne publiée en 2013.

# Annexes

## Les fiches actions de la charte paysage et architecture : Quels types d'actions ? Quel acteur concerné ?

FICHES ACTIONS	ACTEURS CONCERNES			TYPES D'ACTIONS			
	Collectivités	PNRA	Acteurs économiques	Connaissance	Pédagogique	Réglementaire	Opérationnel
<b>1 Pour des paysages agricoles fonctionnels et durables, spécifiques au territoire du Parc</b>							
<b>1.1 Maintenir un maillage bocager fonctionnel</b>							
1_1_1	•			•			
1_1_2		•		•			
1_1_3	•					•	
1_1_4	•	•	•				•
1_1_5			•				•
<b>1.2 Restructurer le maillage bocager dans les secteurs à risques</b>							
1_2_1	•	•	•	•			
1_2_2	•	•	•				•
<b>1.3 Maintenir des bâtiments d'exploitation fonctionnels intégrés au site</b>							
1_3_1	•	•	•	•		•	•
1_3_2		•			•		
<b>1.4 Réinvestir les espaces de friches et les espaces ouverts</b>							
1_4_1		•		•			
1_4_2			•				•
1_4_3	•	•	•				•
<b>1.5 Affirmer le lien des exploitations aux paysages du Parc</b>							
1_5_1	•	•	•		•		
1_5_2			•				•

<b>2 Pour des paysages bâtis maîtrisés et de qualité s'inscrivant dans le territoire du Parc</b>							
<b>2.1 Mettre en place des documents d'urbanisme de qualité</b>							
2_1_1	•						•
2_1_2	•					•	•
2_1_3	•					•	•
2_1_4	•						•
<b>2.2 Renouveler et valoriser les centres bourgs</b>							
2_2_1	•						•
2_2_2	•						•
2_2_3		•			•		•
2_2_4	•						•
2_2_5	•						•
2_2_6	•						•
<b>2.3 Concilier nouvelles constructions et sauvegarde du patrimoine</b>							
2_3_1	•			•		•	•
2_3_2		•			•		•
2_3_3		•	•	•			•
<b>2.4 Limiter l'étalement urbain et conserver des silhouettes urbaines de qualité</b>							
2_4_1	•					•	•
2_4_2	•						•
2_4_3	•						•
2_4_4	•						•

FICHES ACTIONS	ACTEURS CONCERNES			TYPES D'ACTIONS			
	Collectivités	PNRA	Acteurs économiques	Connaissance	Pédagogique	Réglementaire	Opérationnel
<b>3 Pour des paysages boisés maîtrisés en cohérence avec le territoire du Parc</b>							
<b>3.1 Accompagner les acteurs vers une prise en compte de la notion de paysage lors des réflexions sur les boisements</b>							
3_1_1	•	•	•		•		
3_1_2	•	•	•				•
3_1_3			•				•
3_1_4	•	•	•		•		•
<b>3.2 Valoriser les boisements existants et leur diversité</b>							
3_2_1	•						•
3_2_2	•					•	

<b>4 Pour des paysages littoraux préservés et attractifs, conciliant les différents usages</b>							
<b>4.1 Maintenir des espaces naturels littoraux de qualité</b>							
4_1_1	•						•
4_1_2						•	•
4_1_3							•
4_1_4		•			•		
<b>4.2 Concilier développement des activités et préservation des paysages littoraux</b>							
4_2_1	•	•	•		•		
4_2_2	•						•
4_2_3	•	•	•			•	•
4_2_4	•	•	•				•

<b>5 Pour des paysages connus et reconnus par les différents acteurs</b>							
<b>5.1 Former et sensibiliser les acteurs à la notion de paysage</b>							
5_1_1		•				•	
5_1_2		•				•	
5_1_3	•						•
5_1_4		•				•	
5_1_5		•					•
5_1_6	•	•	•		•	•	•
5_1_7	•	•	•		•	•	•
<b>5.2 Impliquer les acteurs dans les projets</b>							
5_2_1	•	•	•		•		•
5_2_2		•			•		•
5_2_3	•	•	•		•		•
5_2_4		•			•		•
5_2_5	•					•	•
<b>5.3 Valoriser les paysages du Parc</b>							
5_3_1		•			•		•
5_3_2		•					•
5_3_3	•	•	•				•
5_3_4	•					•	•
5_3_5	•						•



## Quelle (s) sous unité (s) paysagère (s) sur mon territoire ?

Collectivités	Sous-unités paysagères																			
	1	2A	2B	2C	3A	3B	4	5A	5B	7A	7B	8A	8B	8C	8D	8E	8F	8G	9	10
ARGOL			•					•	•											
BERRIEN															•	•		•		
BOLAZEC																				•
BOTMEUR														•	•					
BOTSORHEL															•					•
BRASPARTS													•	•	•		•			
BRENNILIS														•		•		•		
CAMARET-SUR-MER		•																		
CHATEAULIN								•			•									
LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC															•					•
COMMANA												•			•				•	
CROZON		•	•																	
DAOULAS				•																
DINEAULT							•	•	•											
LE FAOU						•						•								
LA FEUILLEE														•	•	•				
GUERLESQUIN																				•
HANVEC						•						•							•	
HOPITAL-CAMFROUT					•	•													•	
HUELGOAT																•		•		
ILE-DE-SEIN	•																			
ILE-MOLENE	•																			
LANDEVENNEC								•	•											
LANVEOC		•	•																	
LOCMARIA-BERRIEN																		•		
LOGONNA-DAOULAS					•															

Collectivités	Sous-unités paysagères																			
	1	2A	2B	2C	3A	3B	4	5A	5B	7A	7B	8A	8B	8C	8D	8E	8F	8G	9	10
LOPEREC										•		•	•				•			
LOQUEFFRET														•	•		•	•		
OUESSANT	•																			
PLEYBEN										•	•						•			
PLOUGONVEN															•					•
PLOUNEOUR-MENEZ															•				•	•
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH						•		•	•			•					•			
PORT-LAUNAY											•									
ROSCANVEL		•																		
ROSNOEN						•		•	•											
SAINT-COULITZ								•		•	•									
SAINT-ELOY												•							•	
SAINT-RIVOAL												•	•		•					
SAINT-SEGAL									•	•										
SCRIGNAC															•	•				•
SIZUN												•	•		•				•	
TELGRUC-SUR-MER			•																	
TREGARVAN							•	•	•											
CC Aulne Maritime						•		•	•	•		•					•			
CC Presqu'île de Crozon		•	•	•				•	•											
CC Châteaulin Porzay						•	•	•	•	•										
CC Monts d'Arrée															•	•		•		•
CC Yeun Elez												•	•	•	•	•	•			
CC Landerneau Daoulas					•	•						•							•	
CC Landivisiau												•			•				•	
CA Morlaix															•				•	•



### Maison du Parc

15 place aux Foires - 29 590 LE FAOU  
02 98 81 90 08 - Fax 02 98 81 90 09  
contact@pnr-armorique.fr  
www.pnr-armorique.fr



La charte du paysage et de l'architecture a été réalisée avec le concours de l'Union Européenne. Le programme CORDIALE a été sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre, co-financé par le FEDER.